

PLAN DE GESTION DU PARC DU GRAND LAGON SUD 2025-2034



TABLE DES MATIERES

PLAN DE GESTION DU PARC DU GRAND LAGON SUD 2025-2034	1
1 LE CONTEXTE	6
2 LA METHODE D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION	8
2.1 LES ACTEURS DE L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION	8
2.1.1 le comité technique	8
2.1.2 le comité de gestion	8
2.1.3 le conseil scientifique provincial du patrimoine naturel	8
2.1.4 Les parties prenantes	8
2.2 LES ETAPES DE L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION	8
2.2.1 les ateliers participatifs	8
2.2.2 les consultations individuelles	9
3 LES OBJECTIFS DE GESTION	10
3.1 LES ENJEUX DE CONSERVATION ET LES FACTEURS D'INFLUENCE	10
3.1.1 Définition d'un enjeu selon le Cahier Technique CT-88	10
3.1.2 Définition d'un facteur d'influence selon le CT-88	11
3.1.3 Les principaux enjeux du Grand Lagon Sud	11
3.1.4 Les facteurs d'influence qui s'exercent sur le Grand Lagon Sud	12
3.2 LA DEFINITION DES DIFFERENTS OBJECTIFS	13
3.2.1 Définition d'un Objectif à Long Terme (OLT) selon le CT-88	13
3.2.2 Schéma de construction des OLT	14
3.2.3 Définition des OLT	18
3.2.4 Définition d'un OP selon le cahier technique CT-88	18
3.2.5 Le cas du plan de gestion du Grand Lagon Sud	19
4 LE PLAN D'ACTIONS	19
4.1 LE CADRE LOGIQUE GENERAL	19
4.1.1 Les catégories d'actions	19
4.1.2 Le pilotage des actions	20
4.1.3 Les niveaux de priorité	20
4.2 LE PLAN D'ACTION DE LA PROVINCE SUD	22
4.2.1 Les actions par direction provinciale	22
4.2.2 Les actions de la DDDT	22
4.2.3 Les actions par catégorie	22
4.2.4 Les actions par niveau de priorité	22
4.2.5 Les actions par secteur géographique	22

4.2.6 Le plan d'action province Sud	24
4.3 LA FEUILLE DE ROUTE DES PARTENAIRES	31
4.3.1 Les actions par catégorie	31
4.3.2 Les actions par niveau de priorité	31
4.3.3 Les actions par secteur géographique	31
5 LA GOUVERNANCE DU PARC DU GRAND LAGON SUD	38

GLOSSAIRE	
ACCS	Association pour la Conservation des Chauves-Souris de Nouvelle-Calédonie
ADL	Aquarium Des Lagon
AMP	Aire Marine Protégée
ANCB	Agence NéoCalédonienne de la Biodiversité (ex CEN)
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire
AP	Aire Protégée
ARGS	Association de Reboisement du Grand Sud
ASBO	Association de Sauvegarde de la Biodiversité d'Ouvéa
CANC	Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie
CAPS	Centre Administratif de la Province Sud
CBNC	Conservatoire Botanique de Nouvelle-Calédonie
CCCE	Comité Consultatif Coutumier Environnemental
CICS	Comité d'Information, de Concertation et de Surveillance sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro
CIE	Centre d'Initiation à l'Environnement
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
COTECH	Comité Technique
CPS	Communauté du Pacifique
CR	Classement UICN des espèces menacées « en danger CRitique »
CSPPN	Conseil Scientifique Provincial du Patrimoine Naturel
CT-88	Cahier Technique 88
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (« <i>Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora</i> » en anglais)
DAEM	Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et des Moyens de la province Sud
DAM	Direction des Affaires Maritimes du gouvernement de Nouvelle-Calédonie
DASS	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

DAVAR	Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
DCJS	Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la province Sud
DGP	Dispositifs de Concentration des Poissons
DDDT	Direction du Développement Durable des territoires de la province Sud
DDET	Direction du Développement Economique et du Tourisme de la province Sud
DERES	Direction de l'Education et de la Réussite de la province Sud
DIMENC	Direction de l'Industrie des Mines et de l'Energie du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
DPJEJ	Direction de la Protection Judiciaire, de l'Enfance et de la Jeunesse du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
DPM	Domaine Provincial Maritime
DRH	Direction des Ressources Humaines de la province Sud
DSIN	Direction du Système d'Information et du Numérique de la province Sud
DSCGR	Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
EN	Classement UICN des espèces menacées « En Danger »
ENP	Espace Naturel Protégé
EPFL	École Polytechnique Fédérale de Lausanne
FANC	Forces Armées en Nouvelle-Calédonie
GDE	Gestion Des Eaux
GDI	Gardien des Îles
IAC	Institut Agronomique Calédonien
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IMMA	Zone Importante pour les Mammifères Marins (« <i>Important Marine Mammals Area</i> » en anglais)
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
IRD	Institut de Recherche et de Développement
LC	Classement UICN des espèces de préoccupation mineure (« <i>Least Concern</i> » en anglais)
NASA	National Aeronotics and Space Administration
NT	Classement UICN des espèces quasi menacées (« <i>Near Threatened</i> » en anglais)

OBLIC	Observatoire du Littoral de Nouvelle-Calédonie
OEIL	Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie
OLT	Objectif à Long Terme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Objectif de Plan
OPC	Observatoire des Pêches Côtières
PCI	Patrimoine Culturel Immatériel
PGE	Plan de Gestion Environnemental
PGLS	Parc du Grand Lagon Sud
PM	Patrimoine Mondial
PNMC	Parc Naturel de la Mer de Corail
PRNC	Prony Resources New Caledonia
PS	Province Sud
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RORC	Réseau d'Observation des Récifs Coralliens
SCS	Service de Connaissance et Stratégie
SGAP	Service de Gestion des Aires Protégées
SGPR	Service de Gestion et Préservation des Ressources
SII	Service de l'Incubation et de l'Innovation
SPL	Société Publique Locale
SPPAT	Service de Prévention de Proximité et d'Accompagnement Technique
TIG	Travaux d'Intérêts Généraux
UNC	Université de Nouvelle-Calédonie
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VU	Classement UICN des espèces menacées VUInérables
WWF	World Wildlife Fund for nature (Fond Mondial pour la Nature)
ZMEL	Zone de Mouillages et d'Equipements Légers

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Partie du bien calédonien inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO..... 6

Figure 2 : Le Parc du Grand Lagon Sud et ses aires marines protégées. 7

Figure 3. Schéma de construction des OLT 14

Figure 4. Actions pilotées par la province Sud par catégorie d'actions..... 22

Figure 5. Nombre d'actions pilotées par la province Sud en fonction de leur niveau de priorité..... 22

Figure 6. Répartition des actions pilotées par la province Sud selon le secteur géographique concerné 23

Figure 7. Répartition des actions pilotées par les autres partenaires selon leur catégorie..... 31

Figure 8. Répartition des actions pilotées par les autres partenaires selon leur niveau de priorité 31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les aires marines protégées au sein du Parc du Grand Lagon Sud..... 6

Tableau 2. Construction des OLT du plan de gestion du Grand Lagon Sud 15

Tableau 3. Objectifs de plan du second plan de gestion du Parc du Grand Lagon Sud..... 19

Tableau 4. Définition des catégories d'actions selon le CT-88 19

Tableau 5. Répartition des actions par service au sein de la DDDT 22

Tableau 6. Plan d’actions de la province Sud..... 24

Tableau 7. Nombre d’actions pilotées par les autres acteurs **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 8. Feuille de route globale des partenaires 32

1 LE CONTEXTE

En 2008, en reconnaissance de leur valeur universelle exceptionnelle, une partie des lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs critères ont participé à l'obtention de ce label d'exception :

- Une beauté naturelle exceptionnelle
- Un exemple représentatif de processus écologiques et biologiques en cours
- Des habitats naturels importants pour la conservation in situ de la biodiversité marine

Le bien calédonien est défini comme un bien naturel en série, composé de six zones géographiques (appelées « *sites* »). Chacun des sites contribue à la valeur universelle exceptionnelle du bien dans son ensemble et l'ensemble des sites intègre tous les espaces clés essentiels au maintien de ce caractère exceptionnel. Des zones tampons marines et terrestres ont été définies en périphérie des zones du bien, afin de limiter les perturbations à proximité immédiate du bien.

Les trois provinces et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sont responsables de la gestion et du maintien du bon état de conservation des sites sur leurs territoires respectifs. L'ANCB assure la coordination de l'ensemble du bien en série.

En province Sud, on retrouve deux sites : le Grand Lagon Sud (GLS) et la Zone Côtière Ouest (ZCO).

Couvrant 314 500 hectares, la zone inscrite de bien du Grand Lagon Sud représente 20% de la surface du bien calédonien et 0,2% de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Cette zone a été retenue pour « *ses paysages exceptionnels, sa grande biodiversité, la présence d'espèces emblématiques (baleines, tortues, oiseaux marins, requins blancs) et l'existence d'aires marines protégées (Yves Merlet, Ile Casy, Grand Port)* ».

En 2009, la province Sud a créé le Parc du Grand Lagon Sud (article 215-12 du code de l'environnement de la province Sud), qui englobe la zone de bien (314 500 hectares), les zones tampons marines (338 000 hectares) et terrestres (19 500 hectares) ainsi que plusieurs aires marines protégées : la réserve naturelle intégrale Yves Merlet, la réserve naturelle de l'Aiguille de Prony, une partie de la réserve naturelle du Grand Récif Aboré et de la passe de Boulari, la réserve naturelle saisonnière de Grand Port et l'aire de gestion durable des ressources de l'Île Casy.

Le premier plan de gestion du Parc du Grand Lagon Sud a été établi en 2013 pour une durée de cinq (5) ans (2013-2017). Il a permis d'associer l'ensemble des parties prenantes : autorités locales, populations, associations, industriels, acteurs de la vie économique locale, professionnels, gestionnaires et politiques.

La participation de l'ensemble de ces acteurs est à nouveau reconduite pour la construction de ce deuxième plan de gestion, qui couvre la période 2025-2034, avec une évaluation prévue à mi-parcours en 2028.

Au cours de la période 2018-2022, le premier plan de gestion a continué à être utilisé comme feuille de route.

Conformément aux exigences de l'UNESCO, l'inscription du bien en série s'est accompagnée de la mise en œuvre d'une gestion participative avec des comités locaux rassemblant l'ensemble des parties prenantes : autorités locales, populations, acteurs socio-économiques, gestionnaires et politiques.

Le plan de gestion, outil de planification des actions à mener, prend en compte le lien terre-mer et notamment les pressions exercées à terre sur la santé des écosystèmes marins. Il constitue le cadre opérationnel proposant à court, moyen et long terme, des actions de préservation, d'acquisition de connaissances, et de mise en valeur du patrimoine naturel.

Le présent document technique constitue un outil d'aide à la mise en place du second plan de gestion. Il rappelle les valeurs ayant permis l'inscription du site au patrimoine mondial, les enjeux de conservation et de gestion de la zone, les objectifs de gestion (à long et moyen termes) et présente le plan d'action. Une description de la méthode utilisée pour la construction de ce plan de gestion est également présentée.

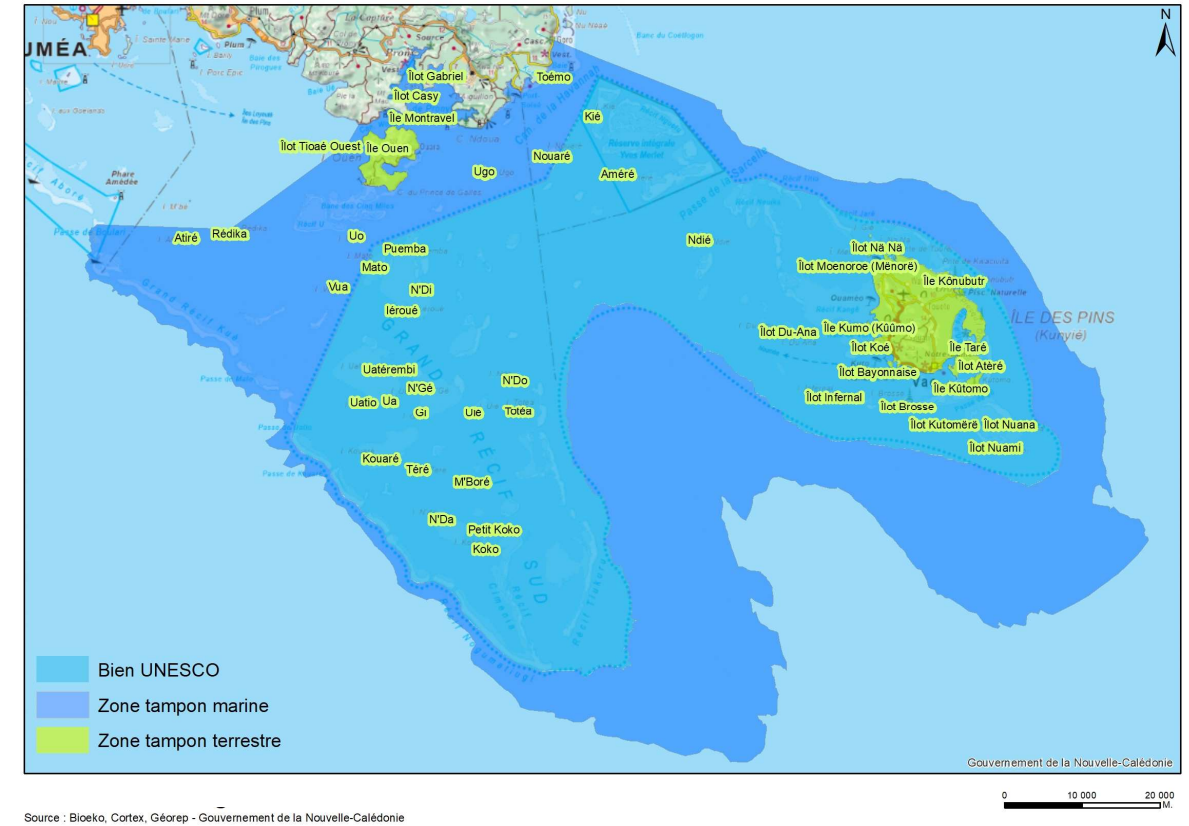


Figure 1. Partie du bien calédonien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Parc du Grand Lagon Sud couvre 672 607 hectares (ha), dont :

- 17 088 ha sont classés en réserve naturelle intégrale ;
- 1 314 ha sont classés en réserve naturelle ;
- 152 ha sont classés en aire de gestion durable des ressources.

Tableau 1 : Les aires marines protégées au sein du Parc du Grand Lagon Sud.

Appellation de l'aire marine protégée	Type d'aire marine protégée	Année de création	Superficie (ha)
Parc du Grand Lagon Sud	Parc provincial	2009	672 607
Grand Port	Réserve naturelle saisonnière	2006	1 311
Aiguille de Prony	Réserve naturelle	1993	3
Grand Récif Aboré et Passe de Boulari	Réserve naturelle	1981	641
Île Casy	Aire de gestion durable des ressources	1993	152
Yves Merlet	Réserve naturelle intégrale	1970	17 088

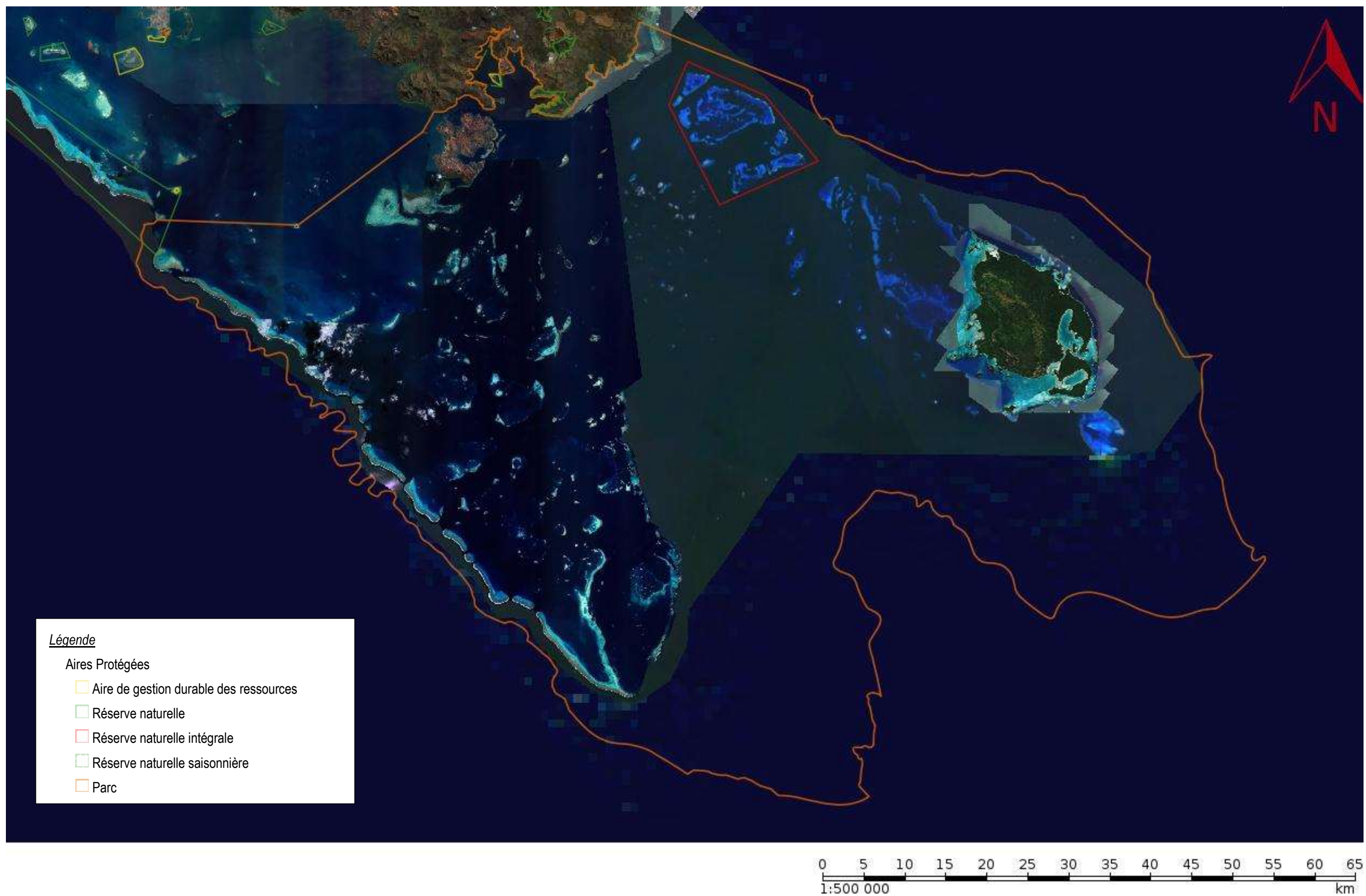


Figure 2 : Le Parc du Grand Lagon Sud et ses aires marines protégées.

2 LA METHODE D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION

2.1 LES ACTEURS DE L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION

2.1.1 LE COMITE TECHNIQUE

Le COTECH se compose :

- D'agents techniques provinciaux de la DDDT;
- De l'assistance à maîtrise d'ouvrage : les bureaux d'études Bio eKo consultants et CORTEX.

Le COTECH a eu en charge la discussion des éléments techniques proposés par l'assistance à maîtrise d'ouvrage et a accompagné les propositions faites pour validation. Ces discussions et validations se sont faites au travers de plusieurs réunions qui se sont tenues au CAPS.

2.1.2 LE COMITE DE GESTION

Pour le Grand Lagon Sud, trois comités de gestion (associations de type loi 1901) ont été formés en 2010 et 2011, au sein des zones habitées du Parc du Grand Lagon Sud : Île Ouen, tribu de Goro et Île des Pins.

Au cours du premier plan de gestion, le fonctionnement des comités de gestion locaux s'est avéré difficile faute notamment d'un accompagnement sur le terrain et de membres suffisamment formés à ce type de gestion. Le projet INTEGRE (2013 à 2017), coordonné par la CPS, a participé au « renforcement de la gestion participative et intégrée du Grand Lagon Sud » par le financement de deux postes sur une durée de trois (3) ans : un chargé d'étude des dossiers patrimoniaux du Grand Lagon Sud et un animateur à mi-temps du dossier patrimoine mondial à l'Île des Pins.

À ce jour, seuls les comités de gestion de l'Île Ouen et le comité de gestion de l'Île des Pins sont actifs. Le comité de gestion de Goro est en sommeil depuis plusieurs années et aucune volonté n'est exprimée pour sa redynamisation.

Les échanges par courriels et par téléphone entre les comités de gestion actifs et le SGAP sont réguliers. Il n'y a pas de planning des rencontres ; celles-ci s'organisent plutôt au fil de l'eau suivant les besoins et les projets en cours.

2.1.3 LE CONSEIL SCIENTIFIQUE PROVINCIAL DU PATRIMOINE NATUREL

Le CSPPN est composé de 23 scientifiques, experts dans tous les domaines. Comme prévu dans le code de l'environnement (article 124-) ce conseil peut être sollicité pour donner un avis sur certaines modifications du code de l'environnement mais également pour questionner ce dernier. Il peut s'autosaisir sur des questions de fond, toujours dans son champ d'intervention. Le CSPPN est également consulté pour donner son avis sur le plan de gestion du Parc du Grand Lagon Sud et sa pertinence scientifique.

2.1.4 LES PARTIES PRENANTES

Les communes

Les autorités locales

Les acteurs du monde économique

Les associations locales

2.2 LES ETAPES DE L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION

L'élaboration de ce second plan de gestion a eu pour objectif d'associer l'ensemble des acteurs sous forme d'ateliers participatifs mettant en présence l'ensemble des sensibilités. A cet effet, ont été organisés :

- quatre (4) ateliers participatifs pour la mise à jour du diagnostic : 8 et 9 juillet à l'Île des Pins avec entre autres le comité de gestion de l'Île des Pins, 19 juillet 2021 au Centre Administratif de la province Sud (CAPS), 2 juin à Goro, 09 et 10 juin 2022 au Mont-Dore avec entre autres le comité de gestion de l'Île Ouen ;
- quatre (4) ateliers participatifs pour l'élaboration du plan d'action : 2 juin à Goro, 9 et 10 juin 2022 au Mont-Dore avec le comité de gestion de l'Île Ouen, 21 septembre 2022 au CAPS et le 8 décembre 2022 au CAPS avec le comité de gestion de l'Île des Pins.

2.2.1 LES ATELIERS PARTICIPATIFS

L'objectif des ateliers participatifs a été dans un premier temps de collecter les savoirs, à la fois de la part des scientifiques qui étudient la zone et des locaux et usagers de la zone pour l'élaboration du diagnostic exhaustif de la zone.

Dans un second temps, d'autres ateliers participatifs ont été organisés pour l'élaboration du plan d'action. Ces derniers ont permis de tenir compte de l'avis de l'ensemble des acteurs concernés présents, qu'ils fassent partie du comité de gestion ou du tissu social, économique ou environnemental (privés et publics) de la zone du Grand Lagon Sud.

À noter qu'en raison de l'annulation d'ateliers en raison de la crise Covid-19, les ateliers au Mont-Dore et à Goro ont servi à la fois pour le diagnostic et pour l'élaboration participative du plan d'actions.

2.2.1.1 La méthode Moroni

Cette méthode est un outil d'animation original et dynamique basé sur le croisement de visions des participants. De par sa mise en œuvre, elle est censée favoriser :

- L'appropriation d'un sujet, d'un thème, ... ;
- La formulation d'idées, la production de propositions et d'orientations d'actions ;
- Les discussions et le débat en respectant les différents points de vue et en laissant le temps à chacun de s'exprimer (l'objectif n'est pas d'aboutir à un consensus).

Piloté par trois (3) animateurs, ce dispositif permet de travailler, dans une même séquence, sur trois thèmes différents, autour de trois (3) tables ; chacun des trois groupes de travail pouvant intégrer jusqu'à 10-15 personnes.

Idealement, chaque groupe doit être composé de personnes des deux sexes, de différents âges, de divers milieux socio-économiques et présentant des sensibilités ou préoccupations diverses concernant les thèmes débattus.

Selon la taille des groupes, et afin de laisser à chacun le temps d'exposer son avis, chaque séquence peut durer entre une (1) heure et deux (2) heures, se partageant en des temps égaux de participation entre les différents ateliers.

Chaque atelier de travail traite d'un enjeu prioritaire de gestion et toutes les personnes participantes doivent contribuer à toutes les thématiques, ce qui facilite l'appropriation des sujets et multiplie les propositions.

2.2.1.2 Le déroulement d'une séquence

Pour chacun des thèmes définis, une séquence se déroule en trois (3) étapes.

- Étape 1 : le premier groupe de travail produit des pistes de réponses (brutes) à l'enjeu de gestion défini ;
- Étape 2 : l'animateur résume au prochain groupe de travail (groupe 2) les réponses apportées par le groupe 1 : le groupe 2 critique et précise la liste des pistes exposées précédemment et précise les acteurs impliqués pour chaque action ;
- Étape 3 : l'animateur résume au prochain groupe de travail (groupe 3) les réponses apportées par les groupes 1 et 2 : le groupe 3 critique et précise la liste des pistes développées par ailleurs (acteurs, dispositif, échéance, niveau d'échelle spatiale, indicateurs...).

2.2.1.3 Le déroulement des ateliers de construction du deuxième plan de gestion

Les comptes rendus de l'ensemble des ateliers sont en **annexe 2**.

a) Ateliers diagnostic

Les ateliers diagnostic ont permis de :

- La remise en contexte de la révision du plan de gestion et de la tenue de ces ateliers ;
- La présentation de l'évaluation du premier plan de gestion ;
- Des discussions par thématique : habitats et espèces remarquables marins et terrestres, pratiques de pêche et ressources halieutiques, pressions sur le milieu naturel.

Ainsi ces ateliers ont permis de collecter des informations précieuses qui viennent compléter les connaissances issues des suivis et missions scientifiques pour la rédaction du diagnostic environnemental de la zone.

Les ateliers ont été conclus par une restitution « à chaud » de l'ensemble des discussions menées.

b) Ateliers plan d'actions

Les ateliers plan d'actions, regroupés au Mont-Dore et à Goro avec les ateliers diagnostic, ont concerné :

- La présentation des premiers éléments du diagnostic ;
- La mise en contexte de la tenue de ces ateliers ;
- La construction du second plan de gestion organisée par thématique permettant à chaque participant de proposer des actions. Ces discussions se sont déroulées par groupe si le nombre de participants le permettait ou en plénière lorsque le nombre de participants étaient insuffisants.



Les ateliers diagnostic (au CAPS à gauche, à l'Île des Pins à droite)



Les ateliers diagnostic et plan d'action (à la tribu de Goro à gauche, à la commune du Mont-Dore à droite)



Les ateliers actions au CAPS

2.2.2 **LES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES**

Certains acteurs, non présents lors des ateliers participatifs ou pour des besoins de clarification, ont été consultés de manière individuelle :

- Les différents services provinciaux ;
- Les communes : Mont-Dore, Yaté, Île des Pins ;
- L'IRD, l'IAC ;
- La DIMENC, plus précisément OBLIC ;
- Le WWF ;
- L'ŒIL ;
- L'OPC ;
- SPL agence d'attractivité Sud Tourisme.

Le SGAP (Service de la Gestion des Aires Protégées), service de la province Sud en charge de la mise à jour du plan de gestion a également complété ces échanges par des rencontres avec la commune de l'Île des Pins et les comités de gestion :

- Le 18 avril 2023 à l'Île des Pins ;
- Le 27 juin 2023 avec le Maire de l'Île des Pins qui s'est déplacé au CAPS pour échanger avec le SGAP sur le plan d'action ;
- Le 13 juillet 2023 avec la présidente du comité de gestion de l'Île Ouen au CAPS pour un après-midi d'échanges avec le SGAP sur le plan d'action ;
- Le 6 novembre 2023, à la grande chefferie de l'Île des Pins, avec le comité de gestion de l'Île des Pins pour faire un point d'avancement.

Enfin, dans le cadre de la prise en compte de la résilience face au changement climatique au sein du nouveau plan de gestion, des entretiens ont été réalisés avec des scientifiques de l'IRD et du CNRS.

3 LES OBJECTIFS DE GESTION

3.1 LES ENJEUX DE CONSERVATION ET LES FACTEURS D'INFLUENCE

3.1.1 DEFINITION D'UN ENJEU SELON LE CAHIER TECHNIQUE CT-88¹

Le CT-88, guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels a été rédigé par un consortium d'auteurs impliqués dans la gestion des espaces naturels français (entre autres les Réserves naturelles de France, l'Agence Française pour la Biodiversité, le Conservatoire du littoral, la Fédération des parcs naturels régionaux de France, etc.) dans le but de formaliser une culture commune autour de la conception des plans de gestion et d'offrir un référentiel simple et pratique identifiant les bases communes aux différents réseaux d'espaces protégés. Ce guide est régulièrement complété et mis à jour au gré des évolutions et de besoins, des pratiques et de la réglementation. Le groupement Bioeko-CORTEX s'est largement inspiré de ces écrits pour l'élaboration du présent plan de gestion et y fait maintes fois référence dans ce document technique.

Littéralement, un enjeu désigne « *ce qui est en jeu* », « *ce qui est à perdre ou à gagner* » sur le site. Les enjeux peuvent être :

- Des éléments du patrimoine naturel, géologique ou culturel du site ;
- Des fonctions particulières du site qui peuvent être :
 - Écologiques (site de nidification, reproduction, site de repos, nurserie...). Les enjeux écologiques sont le dénominateur commun à tous les types d'ENP ;
 - Socio-économiques (zone agropastorale d'intérêt, zones touristiques, ...). Dans tous les cas, le développement des enjeux socio-économiques doit demeurer compatible avec le maintien en bon état de santé des enjeux écologiques.
 - Culturels (zone tabou, PCI...)

Les principales caractéristiques des enjeux sont synthétisées ci-après :

- Ils sont formalisés à la lumière de l'analyse des informations recueillies lors du diagnostic ;
- Ils expriment les responsabilités de l'ENP au niveau national et international ;
- Ils sont peu nombreux et intégrateurs (peuvent concerner plusieurs espèces ou habitats, des processus écologiques...) ;
- Ils peuvent être partagés par plusieurs ENP ;
- Leur état actuel (ou passé si actuellement dégradé) sert de référence à la définition de la stratégie long terme ;
- Ils doivent être partagés par les acteurs impliqués dans l'organe de gouvernance et le conseil scientifique compétent ;
- Il est toujours préférable de les spatialiser afin de faciliter leur appropriation et gestion.

Une fois identifiés, les enjeux de conservation doivent être décrits du point de vue de :

- Leur état de conservation au moment de la rédaction du plan ;
- Des facteurs qui influencent cet état.

Comment identifier les enjeux écologiques ou de conservation (patrimoine naturel, géologique et culturel) ? (CT-88, 2021)

La définition des enjeux de conservation du patrimoine naturels constitue le premier maillon des plans de gestion. L'identification de ces enjeux repose sur l'identification de la ou des responsabilités particulières de l'ENP que ce soit au plan local, national ou international. Cette identification des responsabilités repose sur l'analyse des éléments du patrimoine naturel décrit dans l'état des lieux et qui font l'intérêt du site (liste des espèces, habitats, fonctionnalités écologiques, objets géologiques...). Trois (3) critères de responsabilités sont à prendre en compte pour identifier les réels enjeux de conservation en présence :

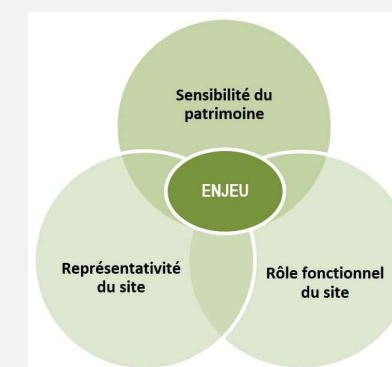
- *la sensibilité* du patrimoine naturel : elle renseigne sur la fragilité et sur la capacité de résilience (des outils ont été mis au point pour caractériser la sensibilité des espèces (Liste Rouge UICN) et des habitats (Méthode de INPN²) sur la sensibilité écologique ou liste rouge des écosystèmes)

- *la représentativité* du site pour ce patrimoine naturel qui renseigne sur la proportion présente sur le site considéré par rapport à une échelle plus large (nationale ou internationale, ex. : aire de répartition d'une espèce ou d'un écosystème), ainsi que des spécificités locales éventuelles, source de singularité (phénotypes particulier, site isolé, sous population génétique...)

- *le rôle fonctionnel* du site : il s'agit de définir l'importance du site sur le plan d'une fonctionnalité. Pour des espèces il peut s'agir de zone de reproduction, d'hivernage ou de migration. Pour les habitats leur rôle fonctionnel peut être par exemple : un réservoir de biodiversité/corridors écologiques, une zone de production primaire importante...

La responsabilité repose donc sur le croisement de ces trois critères. Si les critères de représentativité et de fonctionnalité peuvent à eux seuls permettre d'identifier un enjeu, le critère de sensibilité ne suffit pas à lui tout seul à caractériser la présence d'un enjeu.

Un enjeu peut être considéré comme fort s'il répond à deux des trois critères ci-dessus. Il devient un enjeu prioritaire/majeur pour l'ENP s'il répond aux trois (3).



¹ <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

² La méthode de l'INPN repose sur plusieurs principes :

1. Collecte de données : L'INPN agrège des informations provenant de multiples sources, telles que des inventaires de faune et de flore, des études scientifiques, des bases de données d'organismes publics et privés, ainsi que des contributions citoyennes.
2. Validation scientifique : Les données collectées sont vérifiées et validées par des experts scientifiques pour garantir leur fiabilité et leur qualité.

3. Diffusion : Les informations validées sont ensuite mises à disposition du public, des chercheurs, et des gestionnaires de l'environnement à travers le site web de l'INPN. Cette diffusion vise à sensibiliser le grand public et à aider à la prise de décision en matière de conservation.
4. Mise à jour continue : L'INPN est une base de données dynamique qui est constamment enrichie et mise à jour pour refléter les dernières connaissances sur le patrimoine naturel.

3.1.2 DEFINITION D’UN FACTEUR D’INFLUENCE SELON LE CT-88

Les pressions ou facteurs d’influence sont l’ensemble des facteurs naturels et anthropiques qui agissent de façon directe ou indirecte *sur l’existence, l’état et l’évolution des enjeux*. Ces facteurs exercent une influence positive (leviers/opportunités) ou négative (menaces/pressions) sur l’état des enjeux de l’ENP.

Afin de les caractériser, il faut s’intéresser à :

- Leur nature : naturel ou anthropique ;
- Leurs effets : positif ou négatif, direct ou indirect ;
- Leur durée : temporaire ou permanent, à court, moyen et /ou long terme :
 - Leur échelle : locale, régionale, territoriale, globale ;
 - Leur intensité : forte, modérée, faible ;
 - Les enjeux et les facteurs d’influence du Grand Lagon Sud.

Dans le cadre de la mise à jour du diagnostic, les pressions et menaces ont été synthétisées sous forme de tableaux par zones :

- Goro-Port Boisé : de la baie de Goro au cap N’Dua, incluant les récifs lagunaires de la passe de la Havannah au droit de cette zone ;
- Baie de Prony : du cap N’Dua à la presqu’île de Montravel ;
- Île Ouen : Île Ouen, canal Woodin et plateau des 5 miles ;
- Merlet : ensemble de la réserve intégrale Yves Merlet ;
- Île des Pins : Île des Pins et ses îlots, jusqu’à la passe de la Sarcelle ;
- Grand Récif Sud et îlots : du Grand Coude au plateau des 5 miles (exclu) et tous les îlots hormis ceux de la passe de la Havannah.

Ce zonage n’a aucune existence administrative ou coutumière, il n’a pour autre but que de simplifier la lecture des enjeux, pressions et menaces à une échelle géographique plus restreint

3.1.3 LES PRINCIPAUX ENJEUX DU GRAND LAGON SUD

3.1.3.1 Les paysages

Un des critères d’inscription du bien au patrimoine mondial est la beauté exceptionnelle des paysages. En effet, le Grand Lagon Sud incarne parfaitement ce critère puisqu’il englobe un chapelet d’îlots coralliens, peu élevés, colonisés par la végétation ou l’Île des Pins avec ses « *champignons calcaires surélevés flottant sur les eaux turquoise d’une limpidité immaculée* ».

3.1.3.2 L’herpétofaune

L’île des Pins est une zone d’enjeu international pour la conservation des reptiles terrestres, notamment en raison de son exceptionnel taux d’endémisme. Les îlots périphériques constituent des refuges pour des espèces menacées, dont certaines sont micro-endémiques, comme le scinque géant *Phoboscincus bocourti*. Les études récentes ont permis de recenser vingt-quatre (24) espèces de lézards, révélant l’importance de poursuivre les recherches pour combler le déficit de connaissances, en particulier sur les îlots peu explorés.

3.1.3.3 Les bulimes

Le bulime, escargot emblématique et endémique de l’île des Pins, contribue à la régénération des sols forestiers grâce à sa présence dans l’écosystème local. Les deux (2) espèces présentes sur l’île, *Placostylus fibratus* et *Placostylus porphyrostomus*, font l’objet de suivis scientifiques en raison de leur importance écologique et culturelle. Des programmes de conservation et d’élevage ont été mis en place pour mieux comprendre leur dynamique de population et soutenir leur préservation.

3.1.3.4 Le couvert végétal originel

Le couvert végétal originel des zones tampons terrestres du Parc Provincial du Grand Lagon Sud, est constitué principalement de forêts denses. À l’île des Pins, la forêt humide sur sol calcaire abrite une flore riche et endémique, notamment des pins colonnaires et des

kohus. L’île Ouen, bien que marquée par l’érosion, présente des efforts de revégétalisation pour restaurer la végétation littorale. Sur l’îlot Casy, la forêt humide littorale domine, avec une forte proportion d’espèces endémiques.

3.1.3.5 La flore micro-endémique

La flore des îles des Pins et Ouen est d’une grande richesse et inclut plusieurs espèces micro-endémiques. Sur l’île des Pins, dix-sept (17) espèces végétales sont uniquement présentes sur certains sites, telles qu’*Elaeodendron pininsulare*, avec une forte diversité due à la géologie unique de l’île. À l’île Ouen, des efforts de revégétalisation ont permis de redécouvrir *Mezoneuron ouenensis*, une espèce considérée en danger critique d’extinction, contribuant ainsi à la conservation de la flore locale.

3.1.3.6 Les mangroves

Zone de transition entre la terre et la mer, elles sont essentielles à la protection des côtes, jouent un rôle de tampon et de filtre contre les pollutions terrestres, et sont une nurserie, un refuge, une zone d’alimentation ou de reproduction pour de nombreux animaux marins. Peu présentes de l’Île des Pins et de superficies limitées autour de l’Île Ouen et au sein de la baie de Prony, la formation la plus étendue se situe au droit de la tribu de Goro. Aucune étude ne vient renseigner la santé de ces mangroves ni leur fonctionnalité et il n’existe aucun programme de suivi des mangroves au sein du Parc du Grand Lagon Sud.

3.1.3.7 Les herbiers marins

Véritables prairies sous-marines, ils poussent généralement dans les eaux peu profondes proches de la côte et des îlots. Ils stabilisent les fonds grâce à leurs racines, atténuent la force des vagues grâce à leurs feuilles, sont une zone de nurserie, de refuge, d’alimentation ou de reproduction de nombreux animaux marins. Mal connus car rarement étudiés et non surveillés, ils suscitent toutefois l’inquiétude des habitants de l’Île des Pins, l’Île Ouen et Goro. Dans le Parc du Grand Lagon Sud, des herbiers sont présents :

- Au sein des principales baies de l’Île des Pins, autour de certains îlots et sur le littoral entre Kéré et Kurénia.
- Sur les façades est et sud de l’Île Ouen ainsi que dans les baies Blanche et Ouenni sur la façade ouest.
- En baie de Prony : autour de l’Île Casy et de l’îlot Montravel, au sein des baies Nord, de la Somme, et du récif de Prony.
- De manière quasi continue entre le cap N’Dua et la baie Taaré au nord de la tribu de Goro.

3.1.3.8 Les récifs coralliens

Présents à la côte, autour des îlots et à la barrière, ils jouent un rôle primordial dans la protection des côtes, sont un lieu de concentration de la vie marine et participent au bien-être des Hommes en les émerveillant, en les nourrissant ou en leur apportant des revenus monétaires. Les récifs du Parc du Grand Lagon Sud ont fait l’objet de plusieurs types de suivis biologiques et de missions d’inventaire.

3.1.3.9 Les tortues marines

Les tortues marines sont menacées de disparition au niveau mondial et protégées par le code de l’environnement de la province Sud. La Nouvelle-Calédonie est une zone majeure de reproduction des tortues vertes et grosse tête : le Grand Lagon Sud est l’un de ces sites majeurs, où 15 à 30% des femelles tortues grosse tête du Pacifique Sud viennent se reproduire durant l’été austral. À l’exception de l’Île des Pins, où des tortues vertes viendraient pondre, les îlots du Parc du Grand Lagon Sud sont exclusivement fréquentés par les tortues grosse tête à la saison de ponte. Toutefois, de nombreuses tortues vertes, en grande majorité des juvéniles, y vivent et s’y alimentent. Les marquages (balises Argos et bagues) confirment la migration des tortues vertes entre les aires de nutrition de la côte Est australienne et les aires de ponte calédoniennes (PNMC). La fréquentation par les tortues grosse tête en période de ponte n’est pas homogène : trois (3) îlots concentrent chaque année plus de 50% du total des pontes recensées sur la zone tandis que certains îlots ne sont jamais fréquentés. Durant l’été 2021, un record a été atteint depuis le début des suivis, avec deux cent cinquante (250) pontes enregistrées (soixante-quinze (75) femelles reproductrices) sur les vingt-quatre (24) îlots et un succès d’émersion très élevé, atteignant 80%.

3.1.3.10 [Les oiseaux marins](#)

L'abondance des îlots présents dans le Parc du Grand Lagon Sud offre une multitude d'habitats favorables à la nidification de communautés diversifiées et abondantes d'oiseaux marins. Sur l'ensemble du Parc du Grand Lagon Sud, cent quatre-vingt mille (180 000) couples reproducteurs, quatorze (14) espèces d'oiseaux marins nicheurs et une densité remarquable de balbuzards (*Pandion haliaetus*) ont été recensés. Toutefois certaines espèces sont particulièrement fragiles : sur les quatorze (14) espèces nicheuses, cinq (5) ne sont retrouvées que sur cinq (5) sites ou moins et en effectif très faible. Au niveau de l'Île des Pins, l'îlot Kutomo se démarque par la présence de la plus grande colonie de puffins du Pacifique (*Ardena pacifica*) de Nouvelle-Calédonie. Plus de quatre-vingt-quinze (95 000) terriers actifs y ont été comptabilisés en 2011.

3.1.3.11 [Les dugongs](#)

La Nouvelle-Calédonie abrite la plus grande population mondiale de dugongs, après l'Australie et le Golfe Persique. Il est inscrit sur la Liste Rouge de l'UICN (espèce « Vulnérable ») et sa chasse est interdite depuis 1962 en province Sud. Le Parc du Grand Lagon Sud est peu fréquenté par les dugongs. Les scientifiques suggèrent que cela pourrait être en lien avec leur chasse passée. Les survols aériens ont toutefois montré des densités moyennes de dugongs au niveau de Port Boisé, de l'Île Ouen (plateau des 5 miles), de Mato et du canal Woodin. Aucune donnée sur la population du Grand Lagon Sud n'ayant été acquise depuis plus de dix (10) ans, l'évolution de cette population sur la dernière décennie n'est pas connue.

3.1.3.12 [Les baleines à bosse](#)

Les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) du lagon Sud de la Grande Terre sont étudiées par l'association « Opération Cétacés » depuis 1995. La population fréquentant le Parc du Grand Lagon Sud est la même que celle présente sur les rides de Norfolk et des Loyauté justifiant « la nécessité de considérer l'ensemble de cette zone géographique pour leur protection ». Cette zone a été reconnue comme une IMMA par le groupe de travail sur les mammifères marins de l'UICN. Le lagon Sud de la Grande Terre est un des sites majeurs de reproduction : l'observation de mâles chanteurs, de groupes « compétiteurs » et de mères accompagnées de leurs baleineaux en atteste. La zone principale de fréquentation se situe à la sortie de la baie de Prony (entre le Cap N'Dua, l'Île Ouen et le récif Gué).

3.1.4 LES FACTEURS D'INFLUENCE QUI S'EXERCENT SUR LE GRAND LAGON SUD

3.1.4.1 [La pêche](#)

La faible densité de population en Nouvelle-Calédonie, et dans le Parc en particulier, préserve d'une pression forte de la pêche vivrière sur les ressources marines. De plus, la réglementation provinciale encadre cette pratique par l'adoption de règles sur les quotas, les espèces, les zones, les saisons, les engins de pêche. Il en résulte que la pression de la pêche, bien que non négligeable, se maintient à un niveau globalement faible mais localement plus important sur certains espaces (ceux les plus proches de la côte ou autour des îlots les plus fréquentés par les plaisanciers). D'après les gardes nature, les zones les plus fréquentées par les pêcheurs sont situées entre Uitoé et Mato, modérément fréquentées entre Mato et les 5 Îles et peu fréquentées au-delà des 5 Îles. Ce gradient de pression est directement lié à l'accessibilité et à l'éloignement des zones depuis Nouméa et le Mont Dore.

3.1.4.2 [L'agriculture](#)

Aucune agriculture intensive n'est pratiquée dans les communes de Yaté et de l'Île des Pins, ni sur l'Île Ouen. Les modes d'exploitation sont essentiellement traditionnels, avec quelques petites installations maraîchères ou de petits élevages hors sol un peu plus intensifs mais d'ampleur très limitée. Les impacts environnementaux de l'agriculture sont davantage liés à la préparation des terres par brûlis (culture sur brûlis), qui fragilise les sols et participe à leur érosion.

3.1.4.3 [L'aquaculture](#)

L'aquaculture est très peu pratiquée dans le PGLS. Seule l'huîtrière d'Arembo est installée en baie de Prony. Elle produit une espèce locale *Saccostrea echinata*. L'huîtrière peut avoir un effet bénéfique sur l'écosystème marin, notamment par l'amélioration de la qualité

de l'eau, si elle est bien gérée. Une attention particulière est à porter sur d'éventuelle perturbation des écosystèmes de façon très localisée (modification des courants, propagation d'espèces envahissantes ou de maladies).

3.1.4.4 [La mine et la métallurgie](#)

Sur la dernière décennie, la zone marine du Parc du Grand Lagon Sud a subi plusieurs incidents de pollution liés aux activités d'exploitation du nickel, mais la menace diminue, notamment avec l'amélioration de la gestion des eaux dans les bassins versants. Le suivi de la qualité des masses d'eau dans le cadre de l'exploitation minière de PRNC a pu démontrer que sur la dernière décennie la qualité des eaux de la zone portuaire (Prony), du canal de la Havannah et des zones témoins n'a pas significativement varié. Une attention particulière devrait être portée dans le cadre de la gestion du DPM.

3.1.4.5 [Les incendies](#)

Les feux sont particulièrement destructeurs en Nouvelle-Calédonie. D'origine humaine dans 99% des cas, ils conduisent à la perte annuelle moyenne de 27 000 hectares de végétation. Les zones terrestres incluses ou limitrophes au Parc du Grand Lagon Sud sont faiblement concernées par les feux à l'exception de l'île des Pins. Sur la période 2012-2018, la densité moyenne du nombre d'incendies pondérés par leur superficie a été considérée comme faible pour la zone côtière allant de Goro à la baie de Prony et pour l'Île Ouen, et très élevée pour l'Île des Pins.

3.1.4.6 [Le tourisme et la plaisance](#)

L'encadrement des activités en lien avec le tourisme et la plaisance est nécessaire au regard de la sensibilité des fonds marins et de la maîtrise des risques en matière d'impacts liés au mouillage forain des navires, notamment sur des sites tels que la baie de Prony, où les fonds marins, même profonds, sont tapissés de coraux fragiles (ce qui constitue d'ailleurs une des particularités de cette baie). Le débarquement des Hommes (voire de chiens) sur les îlots doit également faire l'objet d'une attention particulière pour ne pas compromettre la reproduction de ces espèces, en période de nidifications des oiseaux marins et accentuer le risque des incendies.

3.1.4.7 [Les espèces exotiques envahissantes](#)

Sur les îlots du Parc du Grand Lagon Sud, les fourmis et les rongeurs sont les deux principales espèces exotiques envahissantes menaçant la faune des îlots. La présence du rat est le facteur le plus limitant pour le succès de la reproduction des oiseaux marins et des reptiles sur les îlots. Ceux du Parc ont bénéficié de campagnes d'éradication des rongeurs en 1998. Plusieurs missions de contrôle ont confirmé la réussite des opérations d'éradication, hormis sur l'îlot Kié au nord de la réserve Merlet. À l'Île des Pins, la pression exercée par les espèces exotiques envahissantes animales est particulièrement marquée : bétail ensauvagé sur l'île principale, rats noirs et chiens sauvages sur l'îlot Brosse, chèvres et chats sur l'îlot Kumo, chats et chiens sur l'îlot Kûtomo. Le défrichement des terres induit également une dynamique d'implantation des espèces exotiques envahissantes végétales. Le pin des Caraïbes (*Pinus caribaea*), planté à partir des années 1960 pour la filière sylvicole est aujourd'hui en pleine expansion à l'Île des Pins.

Le trafic maritime au sein du Parc du Grand Lagon Sud, dont 50 % est lié à l'industrie minière et aux navires de croisière, qui empruntent des eaux internationales, représente une source de préoccupation certaine vis-à-vis de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes marines.

3.1.4.8 [Le changement climatique](#)

L'érosion côtière, effet déjà perceptible du changement climatique, est une menace grandissante pour les côtes, îles et îlots de Nouvelle-Calédonie, à laquelle ceux du Parc du Grand Lagon Sud n'échappent pas. L'OBLIC a pour mission de documenter ces mouvements sédimentaires afin d'aider à la prise de décision pour s'y adapter. À l'Île Ouen, la tribu de Ouara subit une forte pression due à l'érosion qui entraîne des phénomènes de submersion marine dans la tribu. Localisée dans le fond d'une baie où les vagues peuvent pénétrer, combiné à la faible altitude des terrains habités et à l'absence de relief du site, la tribu de Ouara est très exposée au risque de submersion marine. À l'Île des Pins, l'ensemble des sites prospectés montraient des signes d'érosion. Sur l'Île Casy, un participant à l'atelier a souligné l'érosion très marquée de la zone de campement au nord de l'îlot. Concernant les îlots du Parc marin, suivant leur exposition, certains sont particulièrement exposés au phénomène d'érosion.

3.2 LA DEFINITION DES DIFFERENTS OBJECTIFS

3.2.1 DEFINITION D’UN OBJECTIF A LONG TERME (OLT) SELON LE CT-88

Un Objectif à Long Terme (OLT) définit l’état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l’enjeu, qu’il faut viser pour le préserver. Il ne s’agit pas de ce que l’on veut FAIRE mais ce que l’on veut ATTEINDRE comme résultat.

Il s’agit donc d’un choix stratégique, qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions. La phase de concertation à ce stade est donc cruciale et doit être bien préparée.

La définition des OLT doit permettre :

- De répondre aux responsabilités qui incombent au gestionnaire ;
- D’avoir une vision claire, précise et partagée de l’état que l’on souhaite atteindre pour un enjeu particulier ;
- D’identifier ce que l’on évaluera pour mesurer l’efficacité de la gestion à l’issue dudit plan de gestion ;
- De fixer un cadre stratégique orientant les choix opérationnels à engager sur le court/moyen terme.

Quelle que soit la méthode utilisée, la formulation des OLT doit être faite de manière à ce que cet objectif soit évaluable.

Caractéristiques des objectifs de long terme ou finalités pour les enjeux de conservation (patrimoine naturel, géologique et culturel) (CT-88, 2021)

Ces objectifs :

- Doivent être d’autant plus ambitieux que l’enjeu auquel ils se rapportent est prioritaire. En d’autres termes, les enjeux de conservation pour lesquels l’AP a des responsabilités ou un rôle fonctionnel importants ;
- Doivent être partagés par l’ensemble des parties prenantes intégrées dans l’instance de gouvernance de l’AP ;
- Constituent la référence à laquelle le gestionnaire se référera pour évaluer les résultats de la gestion et le cas échéant ajuster les actions ;

Dans le cas d’AP à objectifs multiples, des intérêts divergents peuvent apparaître entre les OLT/finalité issus d’enjeu de conservation et ceux issus d’enjeux socio-économiques. Leur formulation doit donc autant que faire se peut rechercher la compatibilité entre ces différents OLT/finalités et si nécessaire faire l’objet d’arbitrage par l’organe de gouvernance au regard du niveau d’importance des enjeux considérés et de leurs exigences respectives. Dans tous les cas la primauté doit être donnée aux obligations réglementaires relatives à la préservation du patrimoine naturel ;

Ces OLT/finalités doivent converger avec les objectifs généraux d’autres documents de gestion ou de planification qui concerneraient le site ;

Dans la majorité des cas un seul OLT est formulé par enjeu ;

Leur révision n’intervient que si l’enjeu est modifié ou le résultat atteint.

3.2.2 SCHEMA DE CONSTRUCTION DES OLT

La définition des OLT s'est basée à la fois sur les finalités d'inscription du bien au patrimoine mondial et sur les objectifs fixés sur le premier plan de gestion (2013-2017). La démarche de construction des OLT est décrite au travers du schéma ci-dessous.

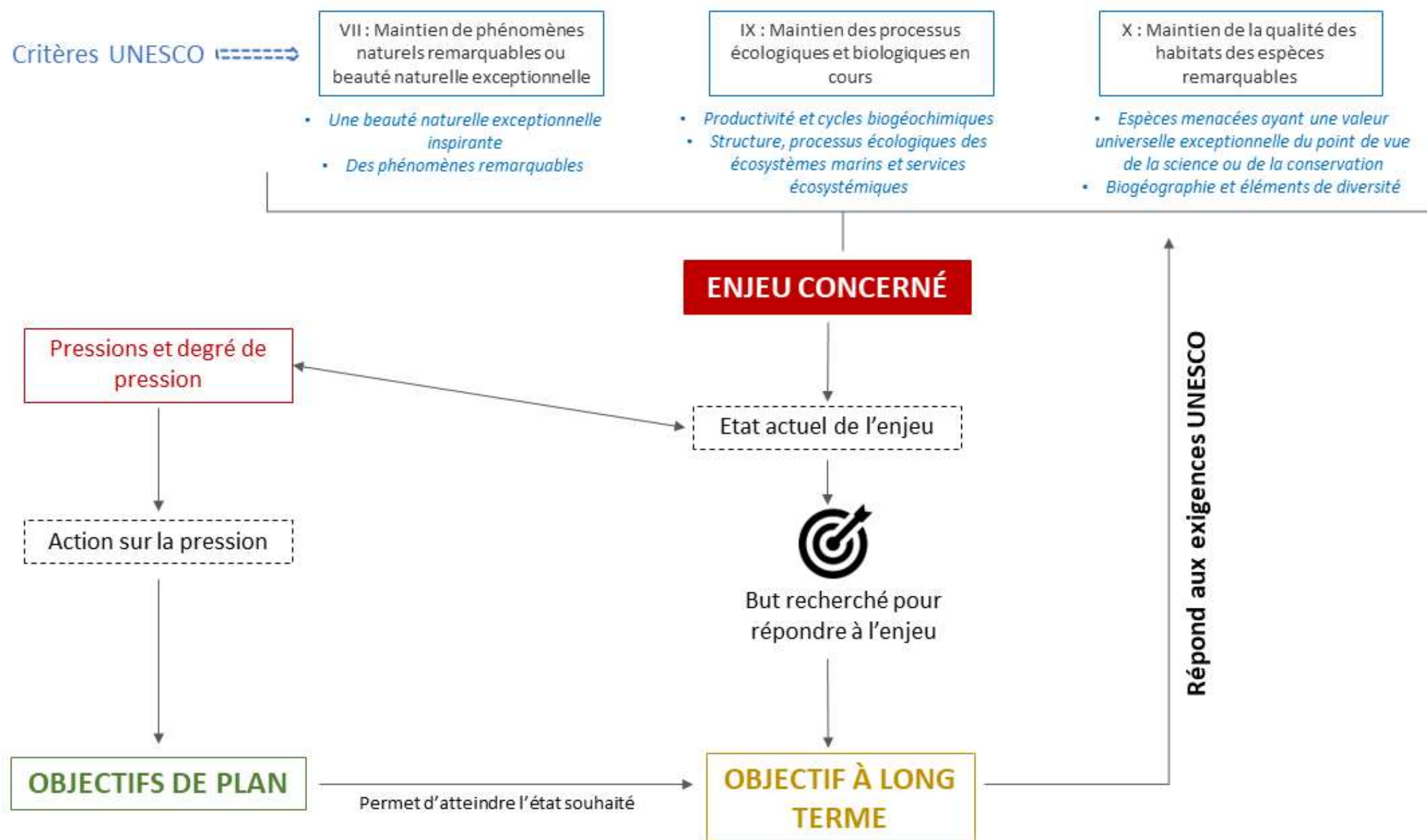


Figure 3. Schéma de construction des OLT

Tableau 2. Construction des OLT du plan de gestion du Grand Lagon Sud

Finalité de l'inscription (critère UNESCO)	Sous-clauses du critère (UICN, 2013)	i) La ou Les unités de mesures	ii) L'enjeu concerné au sein du PGLS	Degré de pression sur la zone ou de menace	iii) La tendance souhaitée par rapport à la situation actuelle	Le résultat attendu à long terme
VII : Représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle	Une beauté naturelle et d'une importance esthétique	L'émerveillement et le bien être	- Chapelets d'îlots (coralliens, peu élevés, colonisés par la végétation ou non...) - Magnifiques lagons de l'île des Pins avec les corbeilles - Couleurs exceptionnelles (en lien avec la diversité des types d'écosystèmes récifo-lagonaires)	Faible à l'échelle du PGLS puis fort localement	Maintenue	Qui confère bien être et émerveillement aux populations locales et visiteurs
	Des phénomènes remarquables	Une capacité d'accueil de concentrations animales importantes	- Site majeur de reproduction des baleines à bosse - Site majeur de ponte des tortues grosse tête - Site majeur de nidification des oiseaux marins	- Faible voire nul - Faible à l'échelle du PGLS, fort localement sur les îlots - Faible à fort dans la réserve naturelle intégrale Yves Merlet, sur l'île des Pins et les îlots	Maintenue	Qui confère bien être et émerveillement aux populations locales (importance de ces espèces dans leur culture) et aux visiteurs
VIII : exemples représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, éléments géomorphiques ou physiogéographiques ayant une grande signification	Processus géologiques	Ø	Récifs coralliens	Ø	Maintenue	Ø
	Éléments géomorphologiques ou physiogéographiques ayant une grande signification	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
IX : Exemples de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins	Productivité et cycles biogéochimiques	La capacité de production	Mangroves, herbiers, récifs, estuaires, fonds de lagon	Fort localement au droit des bassins versants de la zone terrestre touchés par l'activité minière Modéré ailleurs	Maintenue dans son ensemble Restaurée localement (Goro)	Qui permet le maintien des espèces remarquables
		La bonne qualité écologique	Qualité de l'eau de mer	Fort localement au droit des bassins versants de la zone terrestre touchés par l'activité minière (hypersédimentation) Fort localement au droit des zones de forte concentration humaines (problématique des eaux usées et des déchets) Modérée ailleurs	Maintenue dans son ensemble Restaurée localement : Goro (hyper sédimentation), Île Ouen, Île Casy, Île des Pins (érosion, eaux usées)	Qui permet le bon fonctionnement des écosystèmes marins (productivités, résilience...)
	Connectivité	Ø	Connectivité entre les différents habitats marins (mangroves, herbiers, récifs et fonds de lagon)	Faible à l'échelle du PGLS localement fort : Goro (coupe de bois), Anse Majic (Cap N'Dua), baie de Kuto (Île des Pins) (ancrages)	Maintenue	Qui confère au site une importance régionale importante
	Structure, processus écologiques des écosystèmes marins et services écosystémiques	Une capacité d'accueil pour des concentrations animales importantes	Rassemblement des baleines à bosse et leurs petits	Faible	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale pour le maintien de cette sub-population (EN)

Finalité de l'inscription (critère UNESCO)	Sous-clauses du critère (UICN, 2013)	i) La ou Les unités de mesures	ii) L'enjeu concerné au sein du PGLS	Degré de pression sur la zone ou de menace	iii) La tendance souhaitée par rapport à la situation actuelle	Le résultat attendu à long terme
		Succès de reproduction	Zones de frai autour de l'Île des Pins	Pas de pression remontée	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale pour le maintien des populations de ces espèces
			Banc des 5 miles	Fort	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale pour le maintien des populations de ces espèces
			Sites de nidification et de migration de plusieurs espèces d'oiseaux marins (non menacées) sur les îlots	Pas de pression remontée	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale pour ces espèces
			Îlot Kutomo, baie des rouleaux (puffins)	Forte localement	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale pour ces espèces
			Nurserie de tricots rayés sur l'Île Ouen	Aucune pression reportée	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale pour ces espèces
		Linéaire côtier protégé	Rôle des mangroves le long des bassins versants de la zone tampon terrestre	Faible (pas de pression remontée en dehors de quelques coupes de bois localisées sur Goro)	Restauré	Qui favorise l'adaptation des populations locales au CC
	Productivité et cycles biogéochimiques terrestres	Qualité des eaux / Ressource disponible	Ressource en eau Île des Pins	Non connue	Maintenue	Qui favorise l'adaptation des populations locales au CC
		Qualité biologique	Cours d'eau Île des Pins	Non connue	Restaurées	Qui favorise l'adaptation des populations locales au CC
X : Habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de la science ou de la conservation	Espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation	Succès de reproduction	Zones de frai sur l'Île des Pins	Pas de pression remontée	Maintenue	Qui permet le maintien des ressources halieutiques
			Banc des 5 miles	Fort	Restaurée	Qui permet le maintien des ressources halieutiques
			Site de nidifications d'oiseaux rares et menacés sur les îlots	Faible à fort dans la réserve Merlet, sur l'Île des Pins et les îlots	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale pour ces espèces
			Site de ponte des tortues marines sur les plages des îlots	Fort	Restaurée	Qui confère au site une importance internationale pour le maintien des espèces de tortues (Vu, En, Cr)

Finalité de l'inscription (critère UNESCO)	Sous-clauses du critère (UICN, 2013)	i) La ou Les unités de mesures	ii) L'enjeu concerné au sein du PGLS	Degré de pression sur la zone ou de menace	iii) La tendance souhaitée par rapport à la situation actuelle	Le résultat attendu à long terme
	Biogéographie et éléments de diversité	Nombre d'espèces marines associées aux récifs, herbiers, mangroves et îlots	Espèces coralliennes composants les récifs de la zone	Faible à fort suivant les zones	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale
	Habitats terrestres	Surface conservée / Bonne qualité écologique	Forêts et maquis du Pic N'Ga	Fort	Restaurée	Qui confère au site une importance internationale
			Forêt dense humide primaire sur sols calcaires	Fort	Restaurée	Qui confère au site une importance internationale
		État de la population	Flore endémique	Faible mais potentiellement croissante	Maintenue	Qui confère au site une importance internationale
	Espèces menacées terrestres	État de la population	Bulimes	Fort	Restaurée	Qui confère au site une importance internationale
			Herpétofaune (enjeu international) : îlots satellites et notamment îlots du Nord lacune de connaissance	Fort	Restaurée	Qui confère au site une importance internationale

3.2.3 DEFINITION DES OLT

Selon le CT 88, un OLT correspond à l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver. En d'autres termes, c'est « CE QUE L'ON VEUT ATTEINDRE COMME RESULTAT ». Il s'agit donc d'une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions.

3.2.3.1 OLT 1 : Le patrimoine naturel terrestre du Parc est maintenu dans un état exceptionnel

En plus de la haute valeur paysagère que représentent les zones terrestres des îlots et îlots du Grand Lagon Sud, elles abritent des espèces animales et végétales exceptionnelles dont la plupart d'entre elles sont fragiles et menacées. Parmi elles, l'herpétofaune et les bulimes de l'Île des Pins et la flore endémique micro-endémique retrouvée sur l'Île des Pins et l'Île Ouen. Les principales menaces sont les espèces exotiques envahissantes, les incendies, le braconnage et l'érosion du littoral face à laquelle il faut mettre en place et/ou renforcer les suivis et former la population pour mener ces suivis.

3.2.3.2 OLT 2 : Le patrimoine naturel marin du Parc est conservé dans un état permettant le maintien de son inscription au patrimoine mondial

Le Grand Lagon Sud est caractérisé par la présence d'habitats marins remarquables abritant des espèces marines protégées singulières : tortues marines, oiseaux marins, baleines à bosse, tricots rayés, perroquets à bosse et raies manta ont été retenus dans le cadre de ce plan de gestion. Il s'agira principalement d'acquérir et/ou d'améliorer les connaissances sur ces espèces puis de mettre en place des statuts et dispositions réglementaires adaptées. L'encadrement des pressions humaines fera également partie des actions pour le maintien de ces populations.

3.2.3.3 OLT 3 : L'encadrement des activités humaines existantes au sein du Parc s'inscrit dans une démarche de développement durable

Le Parc du Grand Lagon Sud comprend plusieurs zones habitées. Les produits de la mer sont essentiels dans l'alimentation de ces habitants. Toutefois, certaines ressources comme par exemple les langoustes, semblent aujourd'hui menacées. Afin de préserver les ressources marines sur le long terme, plusieurs actions ont été proposées visant l'évaluation de la pression de pêche professionnelle mais également vivrière et de loisir, l'amélioration des connaissances sur certaines espèces, l'adoption de pratiques durables et respectueuses de la ressource et la protection réglementaire adaptée de certaines zones. D'autres actions viennent compléter le plan de gestion comme la mise en place de dispositifs de concentration des poissons et des actions de sensibilisation.

Le Parc du Grand Lagon Sud est également le lieu d'activités touristiques qui doivent être rendues compatibles avec la préservation du patrimoine naturel. Pour cela, les professionnels du tourisme doivent être accompagnés vers des pratiques respectueuses permettant aux populations à la fois le développement économique et la préservation de leurs richesses naturelles.

3.2.3.4 OLT 4 : La population participe à la préservation du patrimoine naturel du Parc

Le maintien de l'état de santé des lagons et récifs du Grand Lagon Sud inscrits au patrimoine mondial sera favorisé par la bonne mise en œuvre des actions de gestion définies dans ce plan. Pour ce faire, la participation de tous les acteurs concernés par la préservation des lagons et récifs de la commune est souhaitée : associations locales, autorités locales, communes, province Sud mais également l'ensemble de la population. Des actions de soutien et de formation, d'éducation, de communication, de sensibilisation et d'échanges sont essentiels pour parvenir à une mobilisation générale autour de la préservation et une modification durable des comportements humains.

3.2.4 DEFINITION D'UN OP SELON LE CAHIER TECHNIQUE CT-88

Ce niveau d'objectif correspond à ce que l'on veut atteindre à l'issue de la version du plan de gestion en cours. Les OP sont étroitement liés aux enjeux, mais également aux OLT et aux finalités de l'inscription au patrimoine mondial. En effet, ces OP sont des choix de gestion à moyen terme établis au regard des facteurs qui influencent l'état de l'enjeu et l'atteinte des OLT. En d'autres termes, c'est ce niveau d'objectifs qui cadre la stratégie d'action sur le terrain pour la durée du plan de gestion. L'atteinte successive des OP qui cadrent les différentes versions du plan de gestion, permettra progressivement d'atteindre les OLT.

Selon le CT-88, les OP sont rédigés à l'aide de verbes d'action :

- Si le facteur d'influence est source de pression, la formulation s'appuiera sur des verbes comme : éviter, limiter, réduire, minimiser... ;
- Si le facteur d'influence est une opportunité ou un levier d'action, la rédaction sur des verbes comme : engager, initier, organiser, encadrer, sensibiliser, ...
- Si les facteurs d'influence relèvent d'autres politiques publiques (qualité de l'eau) ou non maîtrisable à l'échelle du site (changement climatique), les verbes suivants pourront être utilisés : participer à, assurer une veille, faire intégrer les objectifs du site... ;
- Les lacunes de connaissance engendreront la rédaction d'objectifs opérationnels tels que : améliorer, développer, combler, la connaissance sur tel ou tel enjeu.

Caractéristiques des OP ou sous-finalités pour les enjeux de conservation (CT-88, 2021)

Ces objectifs :

- Doivent être clairement qualifiés et si possible quantifiés afin d'être en mesure d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion qui en découlent ;

- Portent sur les facteurs d'influence à faire varier pour atteindre l'état de conservation visé par l'OLT/Finalité ;

- Sont établis pour la durée du plan de gestion (3, 5 ou 10 ans selon les cas), avant d'être évalués et révisés si besoin. Tant qu'ils ne sont pas atteints, ils sont reconduits ;

- Supposent la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions afin d'être atteints ;

- Peuvent être centrés sur l'amélioration des connaissances, si l'état lacunaire des connaissances est identifié comme un facteur d'influence limitant la gestion du site et l'atteinte de l'OLT/finalité.

La définition et formulation des OP nécessitent donc de prendre en compte les facteurs d'influence qui agissent sur l'état de l'enjeu de conservation. Ces facteurs sont définis lors de l'élaboration du diagnostic de site ou état des lieux.

Il existe deux (2) grandes familles de facteurs d'influence :

- Ceux pour lesquels le gestionnaire aura une prise directe par ses actions de terrains pour améliorer la situation ;

- Ceux pour lesquels le gestionnaire n'aura pas d'emprise directe à l'échelle de son territoire (changements globaux, facteurs dépendants d'autres politiques ou territoires). Ils pourront toutefois être à l'origine d'actions de surveillance ou de veille écologique (ex. : suivi du blanchissement des récifs coralliens), ou de partage des enjeux de l'ENP avec d'autres instances décisionnelles.

En fonction de l'effet de ces facteurs, ils sont analysés d'un point de vue de la pression/menace ou du levier/opportunités qu'ils génèrent sur l'état de l'enjeu de conservation, afin d'orienter la stratégie à mener.

3.2.5 LE CAS DU PLAN DE GESTION DU GRAND LAGON SUD

Tableau 3. Objectifs de plan du second plan de gestion du Parc du Grand Lagon Sud

OLT (50 ans)	OP (10 ans)
OLT 1 : Le patrimoine naturel terrestre du Parc est maintenu dans un état exceptionnel	Protéger l'herpétofaune des îlots périphériques de l'Île des Pins
	Gérer durablement la population de bulimes (<i>Placostylus fibratus</i>) de l'Île des Pins
	Limiter les populations d'espèces exotiques envahissantes
	Conserver les hot-spots et habitats originels
	Diminuer la pression feu sur les habitats
	Revégétaliser les terrains dégradés
	Lutter contre la pollution visuelle des paysages par les déchets
OLT 2 : Le patrimoine naturel marin du Parc est conservé dans un état permettant le maintien de son inscription au patrimoine mondial	Améliorer la connaissance des habitats marins remarquables
	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations de tortues
	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations d'oiseaux marins
	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations d'espèces remarquables non suivies
	Caractériser les pressions pesant sur les habitats pour une meilleure gestion
	Limiter les populations d'espèces exotiques envahissantes sur les îlots
	Améliorer la qualité de l'eau
	Renforcer la protection des espaces et espèces marines remarquables
OLT 3 : L'encadrement des activités humaines existantes au sein du Parc s'inscrit dans une démarche de développement durable	Améliorer la connaissance relative à la pression de la pêche côtière professionnelle et non professionnelle sur les ressources marines
	Améliorer la connaissance sur les espèces halieutiques côtières pêchées
	Maintenir l'encadrement de la pêche dérogatoire des tortues marines
	Rendre les pratiques de pêche côtière et d'aquaculture durables
	Accompagner les opérateurs touristiques vers des pratiques respectueuses du patrimoine naturel
	Développer des activités touristiques et récréatives compatibles avec la protection du patrimoine
	Mettre en place un mécanisme de financement des OP
OLT 4 : La population participe à la préservation du patrimoine naturel du Parc	Soutenir la participation de la population dans la protection du patrimoine naturel
	Partager les connaissances sur le Parc avec les utilisateurs

4 LE PLAN D’ACTIONS

4.1 LE CADRE LOGIQUE GENERAL

4.1.1 LES CATEGORIES D’ACTIONS

Les actions ont été codifiées. Les codes utilisés sont ceux correspondant à des catégories préconisées par le CT-88. Ces catégories sont décrites ci-dessous, un exemple pour illustrer chacune d'entre elle est également apporté.

Tableau 4. Définition des catégories d’actions selon le CT-88

Domaine d’activités et code	Description	Exemple d’actions
Surveillance du territoire et police de l’environnement SP ■	Renvoie à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations en vigueur	Poursuivre le suivi et l'encadrement du protocole de pêche dérogatoire
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel CS ■	Renvoie à une exigence de suivi continu ou liée à une commande du gestionnaire afin d’acquérir de nouvelles connaissances	Poursuivre le suivi de routine annuel des sites de nidification sur les îlots, réalisé par les gardes nature Renforcer les connaissances sur la taille des espèces à maturité sexuelle pour mettre en place ou modifier les réglementations
Prestations de conseil, études et ingénierie EI ■	Travail intellectuel donnant lieu à des productions écrites, réalisé pour la préservation du Parc	Élaborer un plan de conservation de l'herpétofaune de l'Île des Pins
Interventions sur le patrimoine naturel IP ■	Travaux visant à soutenir un bon état écologique des milieux ou des modes de gestion patrimoniaux exemplaires	Mettre en œuvre les actions du plan de conservation de l'herpétofaune de l'Île des Pins
Création et maintenance d’infrastructures d’accueil CI ■	Comprend la création ou la maintenance d’infrastructures liées à la préservation du bien : panneaux d’information, poubelles publiques, etc.	Poursuivre l'accompagnement des hôtels et structures d'hébergement de l'Île des Pins dans la mise aux normes des systèmes d'épuration
Management et soutien MS ■	Comprend toutes les actions visant à soutenir les acteurs dans la mise en place du plan de gestion : formations, accompagnement	Promouvoir la certification des opérateurs touristiques en « Ambassadeurs du Lagon »
Prestations d’accueil et d’animation PA ■	Comprend l’ensemble des interventions de sensibilisation et de communication à destination des usagers de la zone : animation auprès des scolaires, participation à des stands, etc.	Organiser une restitution annuelle sur les impacts de la pêche professionnelle dans la zone
Création de supports de communication et de pédagogie CC ■	Comprend la conception et la diffusion d’outils et de documents à destination du grand public : outils pédagogiques, publications diverses, expositions, etc.	Réaliser des campagnes médiatiques de lutte contre les feux

4.1.2 LE PILOTAGE DES ACTIONS

A chaque action est associé un pilote responsable :

- du suivi régulier de l'action et de son avancement ;
- d'informer les autres participants des réalisations, difficultés rencontrées et solutions possibles ;
- de prendre les décisions nécessaires à sa bonne mise en œuvre ;
- de rechercher les financements nécessaires,
- .

Les partenaires participent à la mise en œuvre de l'action et assurent une restitution de leurs contributions au pilote.

4.1.3 LES NIVEAUX DE PRIORITE

Afin de définir un ordre de priorité d'intervention dans la mise en place du plan de gestion, sept (7) critères de priorisation ont été retenus.

4.1.3.1 Critère n°1 : Opération de terrain agissant de manière directe sur la conservation d'un enjeu majeur à l'origine du classement du bien (réduction/suppression de la pression)

Au sein du PGLS, est qualifié comme enjeu majeur tout espace ou espècemarins ou terrestres dont la dégradation viendrait à remettre en cause l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial.

Pour rappel, les critères ayant justifié l'inscription de la zone du Grand Lagon Sud sont :

- **VI** : représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle

ENJEUX	- lagons et plages de l'Île des Pins
	- îlots du Grand Lagon Sud
	- site majeur de reproduction des baleines à bosse
	- site majeur de ponte des tortues grosse tête
	- site majeur de nidification des oiseaux marins

- **VIII** : exemples représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, éléments géomorphiques ou physio-géographiques ayant une grande signification

ENJEUX	- récifs coralliens
--------	---------------------

- **IX** : exemples de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins

ENJEUX	- zones de frai
	- mangroves littorales

- **X** : Habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux ou survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de la science ou de la conservation

ENJEUX	- réserve naturelle intégrale Yves Merlet
--------	---

Par enjeu de conservation on entend uniquement les enjeux naturels (habitat/espèces/paysages).

- Action non opérationnelle, ne contribuant pas de manière directe à la conservation d'un enjeu et/ou à la réduction d'une pression physique : ①
- Action agissant sur une pression agissant soit sur la zone tampon marine, soit sur la zone tampon terrestre : ①
- Action agissant directement sur une pression visant un enjeu du bien marin sensu stricto : ②

4.1.3.2 Critère n°2 : Action visant la conservation d'une espèce et/ou espace emblématique

La faune et la flore terrestre de Nouvelle-Calédonie présentent une richesse remarquable, avec un fort taux d'endémisme. Près de 76% des 3261 espèces de plantes terrestres sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie, ce qui la place en troisième position derrière Hawaï (89%) et la Nouvelle-Zélande (82%). Cette biodiversité terrestre s'exprime dans différents milieux naturels : forêt humide, forêt sèche, maquis minier, mangrove ainsi que dans les milieux d'eau douce (lacs, rivières et dolines).

Espèce animale et/ou végétale		Écosystème
ENJEU FAIBLE	- Classée LC au titre de l'UICN	
ENJEU MODERE	- Classée NT au titre de l'UICN	- Importante pour le maintien du PCI
	- Importante pour la subsistance des populations (espèce vivrière, espèce support de développement économique)	
	- Importante pour le maintien du PCI	
ENJEU FORT	- Classée CR, EN, VU au titre de l'UICN protégée par le Code de l'environnement de la Province Sud	- Considéré d'intérêt patrimonial au titre du code de l'environnement de la province sud

- Action non opérationnelle, ne contribuant pas de manière directe à la conservation d'une espèce ou d'un écosystème : ①
- Action visant la conservation d'une espèce à enjeu modéré : ①
- Action visant la conservation d'une espèce ou d'un espace à enjeu fort : ②

4.1.3.3 Critère n°3 : Action transversale

Ce critère se propose d'évaluer la transversalité des actions.

Dans le cadre de ce plan de gestion, l'évaluation de ce critère sera réalisée par le gain apporté par les résultats de l'action sur d'autres actions du plan de gestion (effet cascade).

On peut notamment citer comme exemple les actions de conservation portant sur des espèces parapluie.

- La note de ① est donnée aux actions qui n'amènent pas de gain à d'autres enjeux du plan
- La note de ① est donnée aux actions qui amènent un gain limité à d'autres enjeux du plan (le gain se limite à un autre enjeu).
- La note de ② est donnée aux actions qui amènent un gain à plusieurs autres enjeux du plan de gestion.

4.1.3.4 Critère n°4 : Action participant à la résilience des populations notamment face au changement climatique

- La note de ① est donnée aux actions qui ne favorisent pas la résilience des populations, n'a pas de lien avec la nécessité d'adaptation des populations en cas de changements
- La note de ② est donnée aux actions qui favorisent la résilience via l'information des populations sur les changements (on explique que les choses changent, mais on ne le démontre pas ; l'action n'entraîne pas un changement mais le suggère via l'information)
- La note de ③ est donnée aux actions qui favorisent la résilience via la démonstration sur le terrain des changements (le message est plus fort et provoque généralement une meilleure prise de conscience pour une adaptation) ou la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation face aux changements

4.1.3.5 Critère n°5 : Action en faveur du développement économique de la zone

- La note de ① est donnée aux actions qui ne favorisent pas le développement économique de la zone
- La note de ② est donnée aux actions qui promeuvent le développement économique mais n'apporte pas de co-bénéfices à la protection de l'environnement
- La note de ③ est donnée aux actions qui allient le développement économique et la protection des enjeux

4.1.3.6 Critère n°6 : Action visant la participation des populations locales

La participation des populations locales dans la gestion du bien étant une volonté forte de la province Sud.

- La note de ① est donnée aux actions qui ne font pas nécessairement participer les populations locales que ce soit en termes de réalisation ou d'information
- La note de ② est donnée aux actions qui visent à sensibiliser, informer, consulter les populations locales
- La note de ③ est donnée aux actions qui font participer directement les populations locales (au travers de leur participation active à la réalisation de l'action)

4.1.3.7 Critère n°7 : Faisabilité de l'action

La faisabilité d'une action dépend de deux (2) grands paramètres :

- La sécurisation d'un financement
- La disponibilité de ressources humaines dévolues à cette action
- La note de ① est donnée aux actions dont la réalisation sera difficile par manque de financement fléché et l'impossibilité à ce stade d'identifier une personne ressource dédiée
- La note de ② est donnée aux actions dont la réalisation demande encore de valider soit la source de financement fléché, soit la ressource humaine qui sera dédiée au pilotage de l'action ou alors aux actions dont la réalisation est assurée mais qui demandent la réalisation d'une action au préalable
- La note de ③ est donnée aux actions dont la réalisation est « assurée » au travers d'un budget sécurisé à minima sur les deux premières années du plan et de l'affectation d'une personne ressource dédiée.

4.1.3.8 Les critères non retenus

Action « Good Deal » : ce critère n'a pas pu être retenu à ce stade, le montant financier de l'ensemble des actions n'ayant pu être approché avec précision.

Action « phare » : ce critère n'a pas pu être retenu à ce stade étant donné l'absence d'un travail collégial (rassemblant l'ensemble des acteurs du plan : institutions locales, partenaires associatifs et scientifiques, acteurs de la société civile et comités de gestion) sur la priorisation des actions

4.1.3.9 Le système de notation

Σ (Critère 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)

Au maximum, une action peut obtenir le score de (7*2) = 14

Actuellement la notation des actions s'étage entre les notes 4 et 11

- Les actions de priorité 3 auront un score entre 4 et 6 inclus
- Les actions de priorité 2 auront un score entre 7 et 9 inclus
- Les actions de priorité 1 auront un score égal à 10 ou 11

A noter qu'aucun des sept (7) critères n'a été pondéré.

4.2 LE PLAN D’ACTION DE LA PROVINCE SUD

Le plan d’action de la province Sud comprend soixante-sept (67) actions au total réparties de la façon suivante :

OLT	Nombre d’actions
OLT 1	17
OLT 2	21
OLT 3	18
OLT 4	11

4.2.1 LES ACTIONS PAR DIRECTION PROVINCIALE

La DDDT est le pilote majeur de ce plan de gestion avec cinquante-neuf (59) actions (87 % du plan d’actions total) dont elle a la charge. La DAEM est au pilotage de quatre (3) actions. La DDET est au pilotage de deux (2) actions. La DCJS est au pilotage d’une (1) action. La DAEM et la DDET co-pilotent une (1) action.

4.2.2 LES ACTIONS DE LA DDDT

Le SGAP et le SPATT sont les services moteur de la mise en œuvre du plan de gestion, ils pilotent respectivement vingt-deux (22) et dix-huit (18) des actions. Le SCS est également un service important pour la bonne réalisation du plan de gestion avec à son pilotage dix (10) actions. Les autres services : SGPR, communication et SII se partagent le pilotage de huit (8) actions. Le SGAP et le SPPAT co-pilotent une (1) action.

Tableau 5. Répartition des actions par service au sein de la DDDT

Service communication	SCS	SGAP	SGPR	SII	SPPAT	SGAP et SPPAT
4	10	22	1	3	18	1

4.2.3 LES ACTIONS PAR CATEGORIE

Sur les soixante- sept(67) actions dont a la charge la province Sud, 30% sont des actions d’acquisition de connaissance et/ou de suivi (CS).

Les actions de communication (CC) représentent 15% des actions.

Les actions de terrain (IP) les actions de surveillance/police de l’environnement (SP) représentent chacune 13% des actions.

Les actions de management et de soutien (MS) et les actions de prestations de conseil, études et ingénierie (EI) représentent chacune 12% des actions.

Les actions de création et maintenance d’infrastructures d’accueil (CI) représentent 3% des actions.

Les actions de prestations d’accueil et d’animation (PA) représentent 2% des actions.

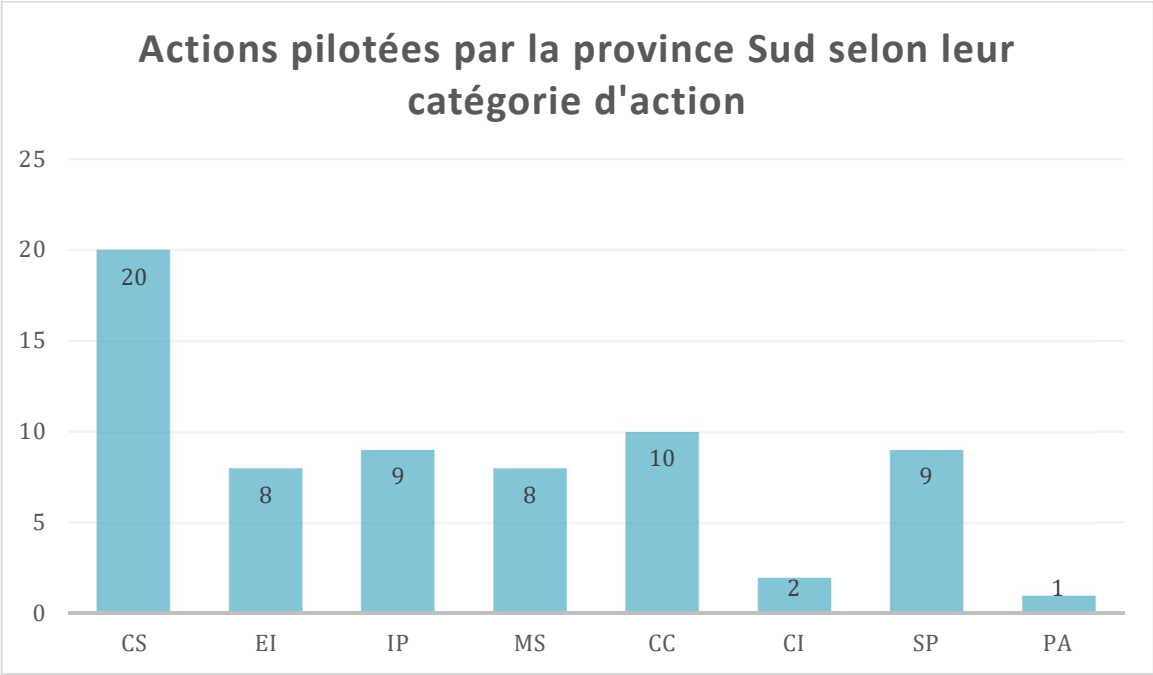


Figure 4. Actions pilotées par la province Sud par catégorie d'actions

4.2.4 LES ACTIONS PAR NIVEAU DE PRIORITE

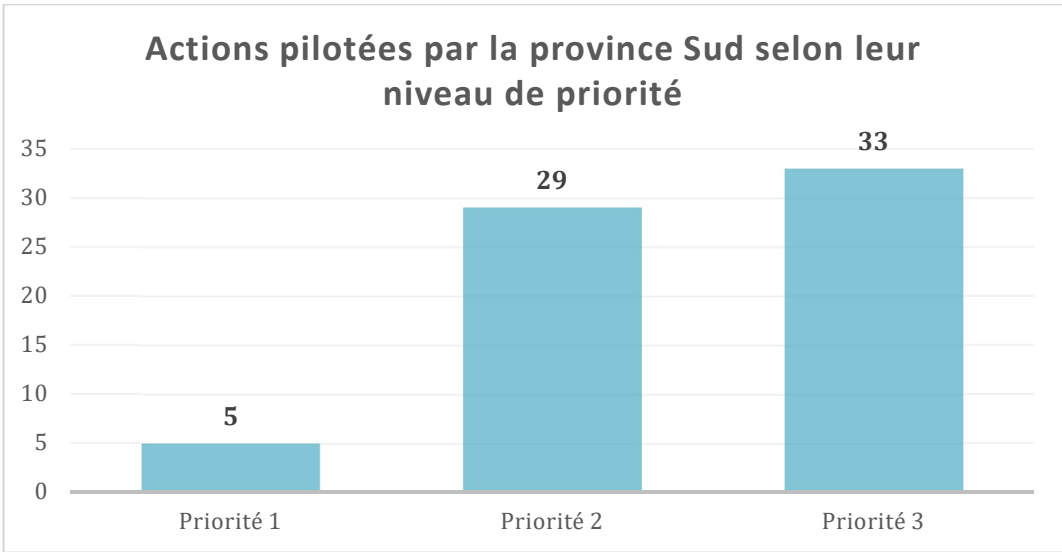


Figure 5. Nombre d’actions pilotées par la province Sud en fonction de leur niveau de priorité

Les actions prioritaires de niveau 1 représentent8% des actions pilotées par la province Sud

4.2.5 LES ACTIONS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le plan d’actions de la province Sud comprend trente-et-une (31) actions qui ne concernent qu’un seul secteur géographique, vingt-trois (23) actions sur la globalité du PGLS et quatorze (14) actions qui se déclinent sur plusieurs secteurs géographiques du Parc.

L’île des Pins est concernée par trente-et-une (31) actions dont vingt (20) spécifiques à l’île des Pins.

L’île Ouen est concernée par quatorze (14) actions dont trois (3) spécifiques à l’île Ouen.

La zone de Goro Port-Boisé est concernée par quatorze (14) actions.

La baie de Prony et l’île Casy sont concernés par six (6) actions dont deux (2) spécifiques à la zone.

La Corne Sud et les îlots du Grand Lagon Sud sont concernés par sept (7) actions dont cinq (5) spécifiques à la zone.

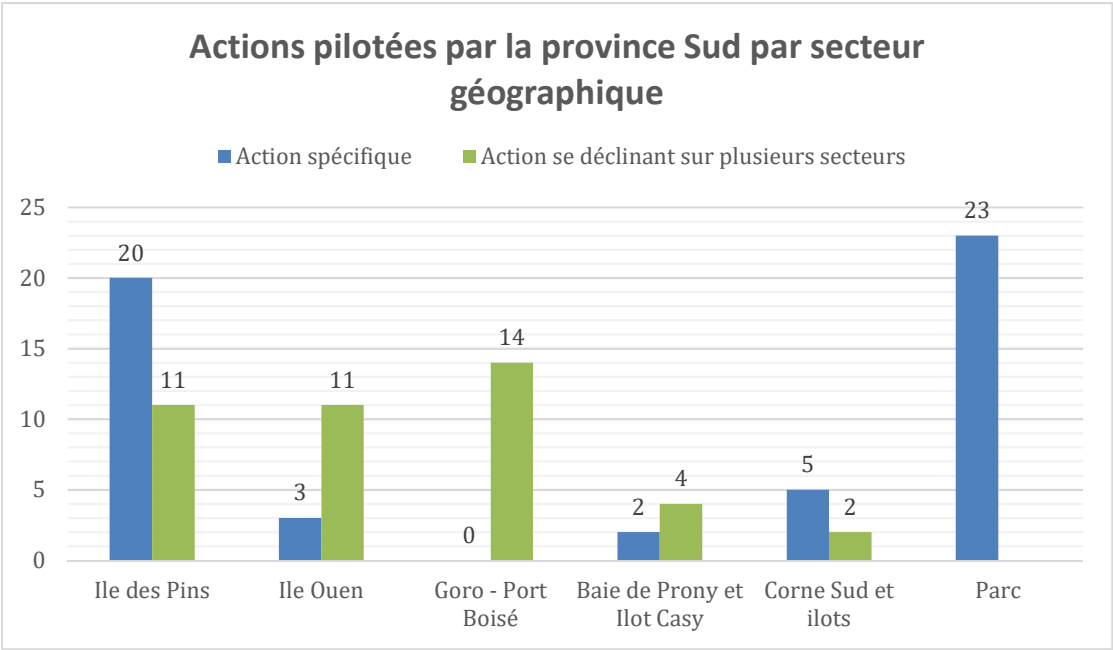


Figure 6. Répartition des actions pilotées par la province Sud selon le secteur géographique concerné

4.2.6 LE PLAN D’ACTION PROVINCE SUD

Tableau 6. Plan d’actions de la province Sud

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	PILOTE PGE	CATEGORIE D’ACTION
OLT 1_Le patrimoine naturel terrestre du Parc est maintenu dans un état exceptionnel									
Herpétofaune	PCI	1.1	Protéger l'herpétofaune des îlots périphériques de l'Île des Pins	1.1.1	Faire un état de l'herpétofaune sur les îlots du Nord de l'Île des Pins	2	Île des Pins	DDDT (SCS)	CS
				1.1.2	Acquérir des connaissances sur la biologie de Phoboscincus bocourtii	3	Île des Pins	DDDT (SCS)	CS
				1.1.3	Élaborer un plan de conservation de l'herpétofaune de l'Île des Pins	2	Île des Pins	DDDT (SGAP)	EI
				1.1.4	Mettre en œuvre les actions du plan de conservation de l'herpétofaune de l'Île des Pins	2	Île des Pins	DDDT (SGAP)	IP
Bulimes	Ressource vivrière et commerciale	1.2	Gérer durablement la population de bulimes (Placostylus fibratus) de l'île des Pins	1.2.1	Compléter l'étude sur l'état des populations de bulimes de l'Île des Pins par une étude technico-économique pour sa conservation et son exploitation durable	3	Île des Pins	DDDT (SPPAT)	CS
				1.2.2	Accompagner les acteurs locaux pour la mise en œuvre les actions de protection préconisées dans l'étude technico-économique des bulimes de l'Île des Pins	2	Île des Pins	DDDT (SPPAT)	MS
Oiseaux marins / Habitats originels / flore micro-endémique	Aménité	1.3	Limiter les populations d'espèces exotiques envahissantes	1.3.1	Doter les gardes nature d'un outil de terrain géoréférencé permettant la bancarisation sous SIG des observations (dont les espèces envahissantes)	2	Île Ouen / Goro / Port Boisé / Baie de Prony et Île Casy / Corne sud et les îlots	DDDT (SPPAT)	IP
Bulimes / Herpétofaune / Oiseaux marins / Habitats originels	Aménité / PCI / Ressource vivrière et commerciale			1.3.2	Réaliser une campagne de dératisation des îlots satellites de l'Île des Pins (Du ana, Du ami, NoKanboui, Brosse, Moro)	3	Île des Pins	DDDT (SGAP)	IP

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	PILOTE PGE	CATEGORIE D'ACTION
Herpétofaune / Oiseaux marins / Habitats originels	Aménité / PCI	1.3	Limiter les populations d'espèces exotiques envahissantes	1.3.3	Mener une campagne de contrôle des espèces végétales envahissantes de l'Île Casy	3	Île Casy	DDDT (SGAP)	IP
Habitats originels	Qualité des eaux du captage / Aménité / Activités touristiques			1.3.4	Relancer le programme de gestion durable sylvicole de l'Île des Pins	2	Île des Pins	DDDT (SII)	IP
Habitats originels (Hot-spots de flore micro-endémique)	Aménité / Activités touristiques et récréatives	1.4	Conserver les hot-spots et habitats originels	1.4.1	Prendre en compte les espèces de plantes endémiques rares et menacées lors de l'ouverture de sentiers botaniques et touristiques	3	Île des Pins	DCJS	MS
Paysage (Piscine de l'Île des Pins)	PCI / Activités touristiques et récréatives / Aménité			1.4.2	Animer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions de la piscine naturelle	2	Île des Pins	DDDT (SGAP)	IP
Habitats originels (Hot-spots de flore micro-endémique)	PCI			1.4.3	Élaborer un plan de conservation de l'espèce <i>Mezoneuron ouenensis</i>	3	Île Ouen	DDDT (SCS)	EI
Biodiversité terrestre / Biodiversité marine	Qualité des eaux du captage (enjeu hors PGE) / Activités touristiques et récréatives / Aménité	1.5	Diminuer la pression feu sur les habitats	1.5.1	Élaborer un plan massif de protection des forêts contre le feu pour l'Île des Pins	2	Île des Pins	DDDT (SII)	EI
				1.5.2	Mettre en œuvre le plan massif de protection des forêts contre le feu sur l'Île des Pins	2	Île des Pins	DDDT (SII)	IP
				1.5.3	Réaliser des campagnes médiatiques de lutte contre les feux	3	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	DDDT (comm)	CC
Couvert végétal originel	Qualité des eaux du captage (enjeu hors PGE) / Activités touristiques et récréatives / Aménité	1.6	Revégétaliser les terrains dégradés	1.6.1	Intégrer les bassins versants limitrophes au Parc dans la stratégie « Forêts d'avenir »	2	Goro - Port Boisé / Île des Pins / Baie de Prony	DDDT (SCS)	IP
Paysage ou site remarquable (paysages de l'Île des Pins)	Activités touristiques et récréatives / Aménité	1.7	Lutter contre la pollution visuelle des paysages par les déchets	ACTIONS MENEES EXCLUSIVEMENT PAR LES PARTENAIRES					

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	PILOTE PGE	CATEGORIE D'ACTION
OLT 2_Le patrimoine naturel marin du Parc est conservé dans un état permettant le maintien de son inscription au patrimoine mondial									
Mangroves	Support de ressources vivrières / Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.1	Améliorer la connaissance des habitats marins remarquables	2.1.1	Initier un suivi des mangroves du Parc	3	Parc	DDDT (SCS)	CS
Herbiers marins				2.1.2	Initier un suivi des herbiers marins du Parc	3	Parc	DDDT (SCS)	CS
Récifs coralliens				2.1.3	Poursuivre le suivi quinquennal des récifs inscrits au patrimoine mondial	3	Parc	DDDT (SGAP)	CS
Tous enjeux naturels marins				2.1.4	S'impliquer dans les consultations de co-construction du plan d'adaptation au changement climatique du Pays	3	Parc	DDDT (SCS)	CS
Tortues marines	PCI	2.2	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations de tortues	ACTIONS MENEES EXCLUSIVEMENT PAR LES PARTENAIRES					
Oiseaux marins	Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.3	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations d'oiseaux marins	2.3.1	Réaliser un inventaire régulier des oiseaux marins incluant l'Île des Pins	3	Corne Sud / îlots du Grand Lagon Sud / Île des Pins	DDDT (SGAP)	CS
				2.3.2	Réaliser un état des lieux des populations de Pétrels de Tahiti (<i>Pseudobulweria rostrata</i>) sur le pic N'Ga	3	Île des Pins	DDDT (SGAP)	CS
				2.3.3	Réaliser un état des lieux des populations de Puffins du Pacifique (<i>Ardenna pacifica</i>) de la Baie des Rouleaux	3	Île des Pins	DDDT (SGAP)	CS
				2.3.4	Réaliser un état des lieux des populations de Puffins du Pacifique (<i>Ardenna pacifica</i>) de l'îlot Kutomo	3	Île des Pins	DDDT (SGAP)	CS
				2.3.5	Poursuivre le suivi des sites de nidification des oiseaux marins réalisé par les gardes nature sur les îlots du Grand Lagon Sud	3	Corne Sud / îlots du Grand Lagon Sud	DDDT (SPPAT)	CS
Tricots rayés	Aménité	2.4	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations d'espèces remarquables non suivies	2.4.1	Confirmer la présence de la nurserie de serpents tricots rayés (genre <i>Laticauda</i>) sur l'Île Ouen	2	Île Ouen	DDDT (SGAP)	CS
Perroquets à bosse				2.4.2	Confirmer la présence d'une nurserie de perroquets à bosse (<i>Bolbometopon muricatum</i>) dans la « cuvette » du banc des 5 miles	2	Île Ouen	DDDT (SGAP)	CS

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	PILOTE PGE	CATEGORIE D'ACTION
Patrimoine naturel marin	Support de ressources vivrières	2.5	Caractériser les pressions pesant sur les habitats pour une meilleure gestion	2.5.1	Assurer le relais de communication des résultats des réseaux de suivis biologiques et physico-chimiques du Parc	3	Parc	DDDT (SCS)	CC
	Activités touristiques et récréatives / Aménité			2.5.2	Évaluer la fréquentation humaine des îlots du Grand Lagon Sud	3	Corne Sud / îlots du Grand Lagon Sud	DDDT (SGAP)	CS
Oiseaux marins / Couvert végétal originel	Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.6	Limiter les populations d'espèces exotiques envahissantes sur les îlots	2.6.1	Définir un protocole de suivi des rongeurs sur les îlots du Grand Lagon Sud	3	Corne Sud / îlots du Grand Lagon Sud	DDDT (SGAP)	CS
				2.6.2	Éradiquer les rongeurs sur les îlots où ils ont été signalés	3	Corne Sud / îlots du Grand Lagon Sud	DDDT (SGAP)	IP
				2.6.3	Surveiller la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes sur les îlots du Grand Lagon Sud	3	Corne Sud / îlots du Grand Lagon Sud	DDDT (SPPAT)	CS
Habitats marins	Sécurité sanitaire	2.7	Améliorer la qualité de l'eau	2.7.1	Poursuivre l'accompagnement des hôtels et structures d'hébergement de l'Île des Pins dans la mise aux normes des systèmes d'épuration	2	Île des Pins	DDDT (SGPR)	CI
				2.7.2	Etudier les leviers envisageables pour améliorer la qualité de l'eau et de ses usages dans le cadre des AOT	2	Île des Pins	DAEM	SP
Tous enjeux naturels marins	Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.8	Renforcer la protection réglementaire des espaces et espèces marines remarquables	2.8.1	Evaluer la faisabilité de création d'aires marines protégées pour des sites à enjeux forts de conservation de la biodiversité marine	1	Parc	DDDT (SGAP)	SP
Oiseaux marins / Tortues marines				2.8.2	Interdire le débarquement des animaux domestiques sur les îles basses du Grand Lagon Sud	2	Parc	DDDT (SGAP)	SP
				2.8.3	Compléter la liste des activités perturbatrices interdites par le code de l'environnement en vue de la protection des sites de nidification des oiseaux marins et de ponte de tortues grosse tête	2	Parc	DDDT (SGAP - SPPAT)	SP

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	PILOTE PGE	CATEGORIE D'ACTION
OLT 3_L'encadrement des activités humaines existantes au sein du Parc s'inscrit dans une démarche de développement durable									
Faune marine	Ressource halieutique	3.1	Améliorer la connaissance relative à la pression de la pêche côtière professionnelle et non professionnelle sur les ressources marines	3.1.1	Demander à étendre le recensement général agricole (RGA) aux activités de pêche côtière non professionnelle	3	Parc	DDDT (SPPAT)	MS
				3.1.2	Poursuivre le développement d'indicateurs de suivi de la pêche professionnelle côtière	3	Parc	DDDT (SPPAT)	CS
				3.1.3	Poursuivre l'accompagnement des pêcheurs côtiers de subsistance vers une professionnalisation de leur activité et la mise en œuvre de pratiques durables	2	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	DDDT (SPPAT)	MS
Faune marine	Ressource halieutique	3.2	Améliorer la connaissance sur les espèces halieutiques côtières pêchées	3.2.1	Améliorer les connaissances sur la taille de première maturité sexuelle d'espèces côtières exploitées pour mettre en place ou modifier la réglementation provinciale	3	Parc	DDDT (SCS)	CS
Tortues vertes	Activité traditionnelle	3.3	Maintenir l'encadrement de la pêche dérogatoire des tortues marines	3.3.1	Finaliser la signature du protocole de dérogation de pêche coutumière des tortues marines	1	Goro - Port Boisé / Île Ouen	DDDT (SPPAT)	SP
				3.3.2	Poursuivre le suivi et l'encadrement du protocole de pêche dérogatoire des tortues marines	2	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	DDDT (SPPAT)	SP
Faune marine	Ressource halieutique	3.4	Rendre les pratiques de pêche côtière et d'aquaculture durables	3.4.1	Étudier la possibilité d'implanter de nouveaux dispositifs de concentration des poissons (DCP) sur les zones soumises à une forte pression de pêche côtière	2	Parc	DDDT (SPPAT)	EI
				3.4.2	Participer à l'élaboration du plan de gestion de Nouvelle-Calédonie des holothuries classées CITES	3	Parc	DDDT (SPPAT)	EI
				3.4.3	Proposer un soutien technique aux aquaculteurs pour qu'ils s'inscrivent dans une démarche intégrée et durable	2	Parc	DDDT (SPPAT)	MS
Espèces remarquables / Habitats	Activités touristiques et récréatives	3.5	Accompagner les opérateurs touristiques vers des pratiques respectueuses du patrimoine naturel	3.5.1	Promouvoir la certification des opérateurs touristiques en « Ambassadeurs du Lagon »	1	Parc	DDET	MS
				3.5.2	Suivre la pression du « Whale watching » par les professionnels et les plaisanciers sur la population de baleines à bosse	2	Goro - Port Boisé / Baie de Prony	DDDT (SPPAT)	CS
				3.5.3	Poursuivre la surveillance et l'encadrement de la bonne application du code de l'environnement dans les activités de « Whale watching »	3	Goro - Port Boisé / Baie de Prony	DDDT (SPPAT)	SP
				3.5.4	Élaborer une stratégie de gestion des croisiéristes dans le cadre des AOT	3	Parc	DAEM / DDET	EI

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	PILOTE PGE	CATEGORIE D'ACTION
Paysage	Activités touristiques et récréatives	3.6	Développer des activités touristiques et récréatives compatibles avec la protection du patrimoine	3.6.1	Etudier la faisabilité de mettre en œuvre des actions pour un développement écotouristique de l'Île Casy	2	Baie de Prony	DDET	EI
Habitats originels (importants pour l'herpétofaune)				3.6.2	Accompagner les opérateurs des îlots de l'Île des Pins vers des pratiques permettant la conservation de l'herpétofaune et des habitats	2	Île des Pins	DDDT (SGAP)	MS
Paysage				3.6.3	Mettre en place et entretenir des bouées de mouillage dans les AMP	2	Parc	DDDT (SGAP)	CI
				3.6.4	Etudier la mise en place de ZMEL sur les sites à enjeux	3	Parc	DAEM	SP
Tous enjeux naturels	Ressource financière	3.7	Mettre en place un mécanisme de financement des OP	3.7.1	Etudier la faisabilité de mettre en place un fonds de dotation financé par les redevances des AOT pour soutenir les actions environnementales du PGLS	1	Parc	DDDT (SCS)	EI

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	PILOTE PGE	CATEGORIE D'ACTION
OLT 4_La population participe à la préservation du patrimoine naturel du Parc									
-	Adhésion des populations et parties prenantes	4.1	Soutenir la participation de la population dans la protection du patrimoine naturel	4.1.1	Consulter les autorités locales dans le cadre de missions scientifiques nécessaires à l'avancée des connaissances dans le Parc	2	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	DDDT (SGAP)	MS
-				4.1.2	Restituer annuellement auprès des comités participatifs et des associations les résultats des études d'acquisition de connaissances sur le Parc	2	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	DDDT (SGAP)	CC
Qualité des eaux marines et des habitats				4.1.3	Présenter les travaux de mise aux normes des rejets d'eaux usées, eaux-vannes et eaux de process de l'aérodrome de Moué (Île des Pins)	3	Île des Pins	DAEM	CC
Tous enjeux naturels marins et terrestres				4.1.4	Encourager le corps enseignant dans la poursuite et la redynamisation du dispositif provincial A2E (Aire Éducative Environnementale)	1	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	DDDT (comm)	PA
				4.1.5	Former les gendarmes à recevoir une plainte au regard d'une infraction au code de l'environnement de la province Sud	3	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	DDDT (SPPAT)	SP
Tous enjeux naturels marins et terrestres	Adhésion des utilisateurs	4.2	Partager les connaissances sur le Parc avec les utilisateurs	4.2.1	Créer le site internet ou la page Facebook des aires protégées de la province Sud (incluant le Parc du Grand Lagon Sud)	2	Parc	DDDT (comm)	CC
				4.2.2	Élaborer des outils de communication sur la préservation des espèces et espaces du Parc	3	Parc	DDDT (comm)	CC
Roussettes				4.2.3	Sensibiliser le grand public sur la réglementation des roussettes	2	Île Ouen / Île des Pins / Goro	DDDT (SPPAT)	CC
Faune marine				4.2.4	Organiser une restitution annuelle sur les impacts de la pêche professionnelle dans la zone	3	Parc	DDDT (SPPAT)	CC
Hot-spots de flore micro-endémique				4.2.5	Repérer, cartographier et caractériser les paysages de l'Île des Pins (grottes, dolines, maquis hydromorphe)	3	Île des Pins	DDDT (SGAP)	CC
-	Résilience des populations vis-à-vis du CC			4.2.6	Informar la population locale des risques de submersion	2	Île Ouen / Île des Pins / Goro	DAEM	CC

4.3 LA FEUILLE DE ROUTE DES PARTENAIRES

Outre les actions menées par la province Sud, quarante-et-une (41) actions qui ont été proposées par les partenaires de la province Sud lors des ateliers de travail. Ces actions ont été proposées par les associations locales (comités de gestion locaux, opération cétaçés, ...), les instituts de recherche, les autorités locales, les institutions et collectivités (hors PS).

Dans le cadre de l’animation de ce plan de gestion, la province Sud se rapprochera des différents partenaires pour faire le point sur ces actions.

La feuille de route des partenaires comprend quarante-et-une (41) actions réparties de la façon suivante :

OLT	Nombre d'actions
OLT 1	15
OLT 2	13
OLT 3	7
OLT 4	6

4.3.1 LES ACTIONS PAR CATEGORIE

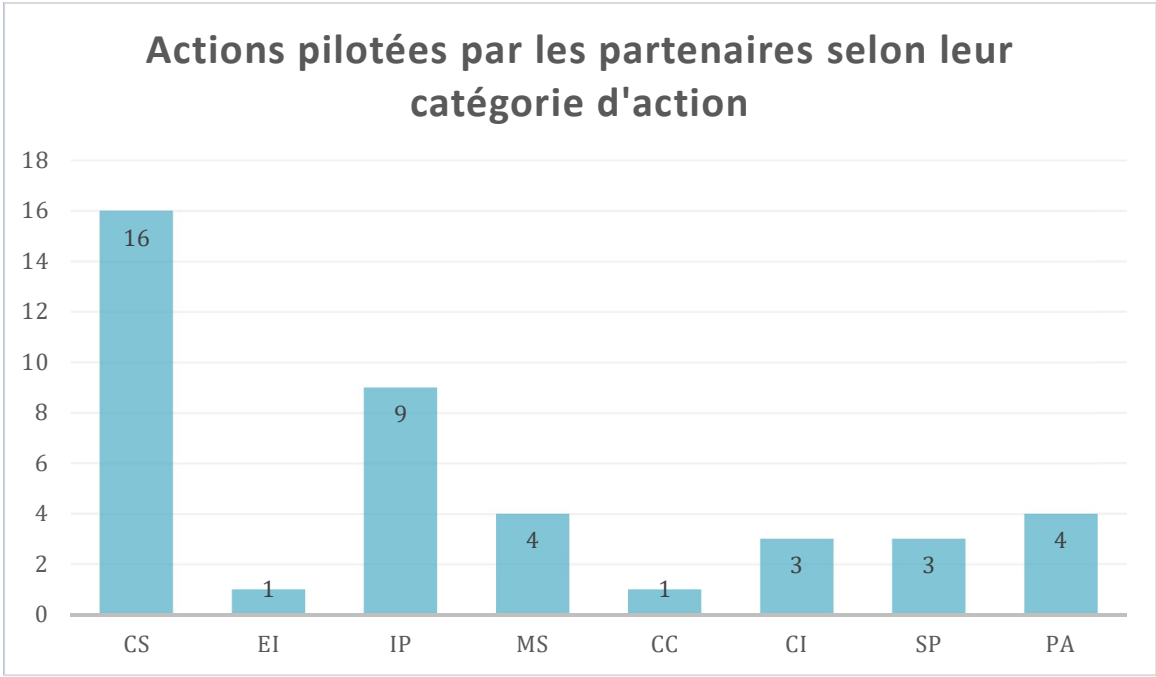


Figure 7. Répartition des actions pilotées par les autres partenaires selon leur catégorie

De la même façon que pour le plan d’action de la province Sud, les actions concernent l’acquisition de connaissance et les suivis (CS) avec 39% des actions sont majoritaires, suivies des actions opérationnelles sur le terrain (IP) qui représentent 22% des actions.

4.3.2 LES ACTIONS PAR NIVEAU DE PRIORITE

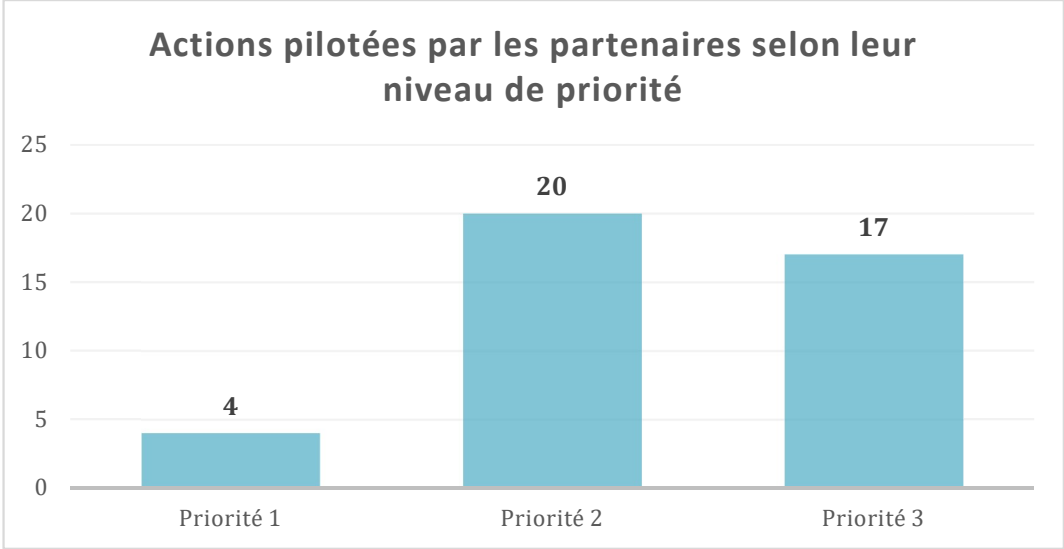


Figure 8. Répartition des actions pilotées par les autres partenaires selon leur niveau de priorité

Les actions prioritaires de niveau 1 représentent 10% de la feuille de route des partenaires.

4.3.3 LES ACTIONS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

- L’île des Pins est concernée par dix-huit (18) actions dont dix (10) spécifiques.
- L’île Ouen est concernée par quinze (15) actions dont huit (8) spécifiques.
- La zone de Goro Port-Boisé est concernée par neuf (9) actions dont une (1) spécifique.
- La baie de Prony et l’île Casy sont concernés par cinq (5) actions dont une (1) spécifique.
- La Corne Sud et les îlots du Grand Lagon Sud sont concernés par deux (2) actions spécifiques.
- Le Parc sur son ensemble est concerné par neuf (9) actions.

Tableau 7. Feuille de route globale des partenaires

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	CATEGORIE D’ACTION
1_Le patrimoine naturel terrestre du Parc est maintenu dans un état exceptionnel								
Herpétofaune	PCI	1.1	Protéger l'herpétofaune des îlots périphériques de l'île des Pins	AUCUNE ACTION PORTEE PAR LES PARTENAIRES				
Bulimes	Ressource vivrière et commerciale	1.2	Gérer durablement la population de bulimes (<i>Placostylus fibratus</i>) de l'île des Pins	AUCUNE ACTION PORTEE PAR LES PARTENAIRES				
Bulimes / Herpétofaune / Oiseaux marins / Habitats originels / flore micro-endémique	Activités touristiques et récréatives / Aménité	1.3	Limiter les populations d'espèces exotiques envahissantes	1.3.A	Organiser une journée citoyenne annuelle d'arrachage des plantes envahissantes à l'Île des Pins	3	Île des Pins	IP
Oiseaux marins / Habitats originels / flore micro-endémique				1.3.B	Surveiller la présence des bulbul à ventre rouge (<i>Pycnonotus cafer</i>) et des rats noirs (<i>Rattus rattus</i>) sur l'Île Ouen	2	Île Ouen	CS
Habitats originels (Hot-spots de flore micro-endémique)	PCI / Activités touristiques et récréatives / Aménité	1.4	Conserver les hot-spots et habitats originels	1.4.A	Mettre en œuvre le plan de conservation des 10 espèces de plantes micro-endémiques et menacées de l'Île des Pins	3	Île des Pins	IP
				1.4.B	Mettre en œuvre le plan de conservation de l'espèce <i>Mezoneuron ouenensis</i>	3	Île Ouen	IP
Biodiversité terrestre / Biodiversité marine	Qualité des eaux du captage (enjeu hors PGE) / Activités touristiques et récréatives / Aménité	1.5	Diminuer la pression feu sur les habitats	1.5.A	Soutenir les actions citoyennes de veille, d'interventions et de sensibilisation concernant la lutte contre les feux	1	Goro - Port Boisé / Île des Pins / Baie de Prony	MS
				1.5.B	Se constituer partie civile et porter plainte contre les auteurs d'incendies	1	Île des Pins	SP
				1.5.C	Proposer la création d'une antenne de la DSCGR à l'Île des Pins	2	Île des Pins	MS
Couvert végétal originel	Qualité des eaux du captage (enjeu hors PGE) / Activités touristiques et récréatives / Aménité	1.6	Revégétaliser les terrains dégradés	1.6.A	Élaborer un plan de réhabilitation des espaces brûlés	3	Île des Pins	EI
				1.6.B	Mettre en œuvre un plan de réhabilitation des espaces brûlés	3	Île des Pins	IP
				1.6.C	Réhabiliter la pépinière de Ouara	1	Île Ouen	CI
				1.6.D	Restaurer les zones dégradées à proximité du captage d'eau alimentant la tribu de Ouara	2	Île Ouen	IP

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	CATEGORIE D’ACTION
Paysage ou site remarquable (plages)	Activités touristiques et récréatives / Aménité	1.7	Lutter contre la pollution visuelle des paysages par les déchets	1.7.A	Poursuivre les campagnes de ramassage des déchets sur le littoral et les îlots proches des zones habitées	2	Île Ouen / Île des Pins	IP
Paysage ou site remarquable (plage baie de la somme)				1.7.B	Renforcer la collecte des déchets en Baie de la Somme pendant la saison des baleines	3	Baie de Prony	IP
Paysage ou site remarquable (paysages de l’île des Pins)				1.7.C	Reprendre et organiser la gestion des points d'apport volontaire des déchets réglementés par la province Sud	3	Île des Pins	CI
Paysage ou site remarquable (paysages de l’île des Pins)				1.7.D	Encourager l'implantation d'un prestataire pour la mise en place d'une filière de recyclage des déchets sur l’Île des Pins	2	Île des Pins	CI

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	CATEGORIE D'ACTION
2_Le patrimoine naturel marin du Parc est conservé dans un état permettant le maintien de son inscription au patrimoine mondial								
Récifs coralliens	Support de ressources vivrières / Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.1	Améliorer la connaissance des habitats marins remarquables	2.1.A	Mettre en œuvre le plan de gestion de crise élaboré lors du projet MaHeWa en cas de survenue d'une canicule marine	3	Parc	CS
Tous enjeux naturels marins	Résilience des populations vis-à-vis du changement climatique			2.1.B	Poursuivre le développement de l'outil DRAPEAU ³	3	Parc	CS
Tortues marines	PCI	2.2	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations de tortues	2.2.A	Initier le suivi des sites de ponte des tortues grosse tête de l'Île des Pins	2	Île des Pins	CS
				2.2.B	Poursuivre le suivi des sites de pontes des tortues grosse tête sur les îlots du Parc	3	Corne Sud - îlots du Grand Lagon Sud	CS
				2.2.C	Initier l'évaluation des populations résidentes de tortues vertes dans le Grand Lagon Sud	3	Parc	CS
Oiseaux marins	Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.3	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations d'oiseaux marins	AUCUNE ACTION PORTEE PAR LES PARTENAIRES				
Baleines à bosse	Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.4	Améliorer la connaissance sur l'importance du Parc pour les populations d'espèces remarquables non suivies	2.4.A	Poursuivre le recensement opportuniste des populations des baleines à bosse (<i>Megaptera novaeangliae</i>) durant la période de « Whale watching »	3	Goro - Port Boisé / Baie de Prony	CS
Raies manta				2.4.B	Animer le réseau « Initiative Manta NC » dans le Grand Lagon Sud	3	Parc	CS
Patrimoine naturel marin (oiseaux marins)	Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.5	Caractériser les pressions pesant sur les habitats pour une meilleure gestion	2.5.A	Poursuivre la caractérisation de la pollution lumineuse sur les zones terrestres ou les îlots importants pour les oiseaux marins (continuité du projet POLLUX)	2	Parc	CS
Patrimoine naturel marin				2.5.B	Renforcer le suivi de l'évolution du littoral des îlots du Grand Lagon Sud	3	Corne Sud - îlots du Grand Lagon Sud	CS

³ Un outil cartographique permettant de produire une carte du potentiel adaptatif des récifs coralliens au stress thermique

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	CATEGORIE D'ACTION
	Résilience des populations vis-à-vis du changement climatique			2.5.C	Former les populations locales au suivi de l'évolution du littoral	2	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	MS
				2.5.D	Appliquer le protocole de suivi participatif de l'évolution du littoral	2	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	CS
Patrimoine naturel marin	Support de ressources vivrières			2.5.E	Poursuivre le suivi réglementaire de l'impact minier en baie de Prony	2	Goro - Port Boisé / Baie de Prony	SP
Oiseaux marins / Couvert végétal originel	Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.6	Limitier les populations d'espèces exotiques envahissantes sur les îlots	AUCUNE ACTION PORTEE PAR LES PARTENAIRES				
Qualité des eaux marines et des habitats	Support de ressources vivrières	2.7	Améliorer la qualité de l'eau	2.7.A	Poursuivre la surveillance des miniers vis-à-vis de leur obligation à respecter les normes de la GDE	2	Goro - Port Boisé / Baie de Prony	SP
Tous enjeux naturels marins	Activités touristiques et récréatives / Aménité	2.8	Renforcer la protection réglementaire des espaces et espèces marines remarquables	AUCUNE ACTION PORTEE PAR LES PARTENAIRES				

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	CATEGORIE D'ACTION
3_L'encadrement des activités humaines existantes au sein du Parc s'inscrit dans une démarche de développement durable								
Faune marine	Ressource halieutique	3.1	Améliorer la connaissance relative à la pression de la pêche professionnelle et non professionnelle sur les ressources marines	3.1.A	Évaluer la pression de la pêche vivrière	3	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	CS
				3.1.B	Développer une application mobile permettant d'évaluer les prélèvements de la pêche de plaisance	3	Parc	CS
				3.1.C	Encourager le suivi participatif de la pêche non professionnelle	2	Parc	MS
				3.1.D	Évaluer la pression de la pêche non professionnelle sur les zones de frai ou de rassemblements des poissons	3	Île Ouen / Île des Pins	CS
Langouste	Ressource halieutique	3.2	Améliorer la connaissance sur les espèces halieutiques pêchées	3.2.A	Acquérir des connaissances sur la taille de première maturité sexuelle des langoustes	2	Parc	CS
Tortues vertes	Activité traditionnelle	3.3	Maintenir l'encadrement de la pêche dérogatoire des tortues marines	AUCUNE ACTION PORTEE PAR LES PARTENAIRES				
Faune marine	Ressource halieutique	3.4	Rendre les pratiques de pêche et d'aquaculture durables	3.4.A	Installer des DCP sur les zones soumises à une forte pression de pêche	1	Parc	IP
Mangroves	Ressource halieutique			3.4.B	Sensibiliser les pêcheurs d'huîtres de palétuviers (<i>Saccostrea sp.</i>) à la préservation des mangroves	2	Goro - Port Boisé	PA
Espèces remarquables / Habitats	Activités touristiques et récréatives	3.5	Accompagner les opérateurs touristiques vers des pratiques respectueuses du patrimoine naturel	AUCUNE ACTION PORTEE PAR LES PARTENAIRES				
Paysage	Activités touristiques et récréatives	3.6	Développer des activités touristiques et récréatives compatibles avec la protection du patrimoine	AUCUNE ACTION PORTEE PAR LES PARTENAIRES				

ENJEU DE CONSERVATION	ENJEU HUMAIN		OP	N°	ACTIONS	P	ZONE CONCERNEE	CATEGORIE D'ACTION
4_La population participe à la préservation du patrimoine naturel du Parc								
-	Adhésion des populations, des acteurs & parties prenantes	4.1	Soutenir la participation de la population dans la protection du patrimoine naturel	4.1.A	Communiquer sur l'environnement au travers des instances locales	2	Goro - Port Boisé / Île Ouen / Île des Pins	CC
Tous enjeux naturels marins et terrestres				4.1.B	Initier des projets pédagogiques autour des actions de restauration forestière	2	Île Ouen	PA
Paysage ou site remarquable (plage baie de la somme)				4.1.C	Planter des palétuviers à proximité de l'école de Ouara	2	Île Ouen	IP
Tous enjeux naturels marins et terrestres				4.1.D	Élaborer un diagnostic socio-environnemental et un plan d'actions pour l'Île Ouen, sur le modèle développé par PACPATH	2	Île Ouen	CS
Tous enjeux naturels marins et terrestres	Adhésion des utilisateurs	4.2	Partager les connaissances sur le Parc avec les utilisateurs	4.2.A	Communiquer sur l'environnement lors des fêtes communales	2	Île Ouen / Île des Pins	PA
Tortues marines				4.2.B	Poursuivre l'organisation annuelle de la « journée de la tortue »	2	Île des Pins	PA

5 LA GOUVERNANCE DU PARC DU GRAND LAGON SUD

Dans le cadre de ce plan de gestion, la province Sud souhaite poursuivre sur un mode de gouvernance lui permettant de s'appuyer sur une démarche consultative pour permettre aux parties prenantes d'apporter leurs avis et éclairages par la mise en place d'un comité technique composé de représentants de la province Sud et de ses directions concernées, des communes, des autorités locales et d'associations locales (ex : comité de gestion) (Cf. : article 211-17 du code de l'environnement).

La province Sud dispose de la responsabilité de gestion du site, et est la garante des droits de **tous** les usagers,

La province Sud propose et établit des partenariats avec les autorités locales, les associations et les acteurs économiques et scientifiques pour :

- Assurer un relai d'information auprès des habitants ;
- Organiser ou participer à des événements publics en lien avec la protection de l'environnement ;
- Se tenir mutuellement informé des projets en lien avec le développement durable ;
- Sensibiliser la population à la préservation de l'environnement (sensibilisation au respect et à la préservation de l'environnement, valorisation de la biodiversité, ramassage des déchets, arrachage des espèces envahissantes, formation au compostage, ...) ;
- Accompagner et faciliter les études de recherches scientifique sur le terrain éventuellement.

La province Sud organise périodiquement sous différentes formes (conférence publique, ateliers et groupes de travail général ou sectoriel) des séquences d'échanges avec les parties prenantes.